PROSPECTUS DE PARTS SOCIALES

CAISSES DE CREDIT MUTUEL DU MASSIF CENTRAL AFFILIEES AU CREDIT MUTUEL ARKEA

Sociétés coopératives de crédit à capital variable régies par les disposition du titre III de la loi du 24 juillet 1867, de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et par l'article 5 de l'Ordonnance du 16 octobre 1958, affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel du Massif Central (61 rue Blatin – BP 443 – 63012 CLERMONT- FERRAND CEDEX 1) (ci-après la « Fédération »), et affiliées au :

Crédit Mutuel Arkéa

Société anonyme coopérative de crédit à capital variable Siège social: 1, rue Louis Lichou – 29480 Le Relecq-Kerhuon Immatriculé au RCS de Brest sous le numéro Siren 775 577 018

Offre au public de parts sociales B et C

conformément à l'article L.512-1 du Code monétaire et financier par les Caisses Locales affiliées au Crédit Mutuel Arkéa d'une valeur nominale unitaire de 1 (un) €, pour un montant prévu d'émission d'environ 2 millions d' € par an et de 10 millions d' € pour la période de souscription allant du 21 septembre 2009 au 21 septembre 2014.

Ce prospectus valable pour une durée de 12 mois incorpore par référence le document de référence relatif au Crédit Mutuel Arkéa enregistré auprès de l'AMF le 4 septembre 2009 sous le n° R.09-075 (ci-après le « Document de Référence »).



En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 09-258 en date du 11/09/2009 sur le présent prospectus. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires de ce prospectus ainsi que du Document de Référence, sont disponibles, sans frais, au siège social du Crédit Mutuel Arkéa.

Le présent prospectus ainsi que le Document de Référence sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org et sur le site Internet du Crédit Mutuel Arkéa : www.arkea.com

SOMMAIRE DU PROSPECTUS

RESU	JME	DU	PROSP	ECTUS	:

PAGES 3 à 9

PREMIERE PARTIE:	PAGES 12 à 62
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'EMISSION DE PARTS SOCIALES ET AUX CAISSES LOCALES EMETTRICES	
CHAPITRE I Renseignements relatifs à l'émission de parts sociales	12
Caractéristiques de l'émission Renseignement généraux sur les parts sociales émises Informations de base	18
CHAPITRE II Renseignements relatifs au statut des Caisses Locales émettrices	24
1. Forme juridique 2. Objet social 3. Exercice social 4. Durée	24
5. Organisation et fonctionnement des Caisses Locales	25
CHAPITRE III Renseignements juridiques et comptables propres à chaque Caisse Locale émettrice et attestations des responsables de l'information et du contrôle des comptes	31
1. Présentation des renseignements juridiques et comptables propre à chaque Caisse Locale 2. Les 30 fiches descriptives de chaque Caisse Locale	

DEUXIÈME PARTIE :	PAGES 63 à	72
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CREDIT MUTUEL ARKEA		
1. Personne responsable		65
2. Contrôleurs légaux des comptes		65
3. Informations financières sélectionnées		66
4. Organes d'administration et Direction Générale.		66
5. Principaux actionnaires.	•••••	68
6. Informations complémentaires		70

ANNEXE : MODELE DE PLAN PARTS C

PAGES 73 à 74

PREAMBULE

LES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'OFFRE AU PUBLIC DE PARTS SOCIALES B ET C

Les Caisses Locales émettrices

Au premier degré de la structure du Crédit Mutuel Arkéa, les Caisses Locales, sociétés coopératives de crédit à capital variable, en constituent le socle. Ce sont des établissements de crédit selon la loi bancaire dont le capital est détenu par les sociétaires, à la fois actionnaires et clients (parts sociales A). Juridiquement autonomes, les Caisses Locales collectent l'épargne, distribuent des crédits et proposent l'ensemble des services financiers.

Chaque Caisse Locale désigne un Conseil d'administration, composé de membres bénévoles élus par les sociétaires en Assemblée générale selon la règle : "une personne, une voix".

La Fédération du Crédit Mutuel du Massif Central et le Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa comprend trois Fédérations régionales dont la Fédération du Crédit Mutuel du Massif Central.

Les Caisses Locales du Massif Central adhèrent à la Fédération du Crédit Mutuel du Massif Central, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. La Fédération du Crédit Mutuel du Massif Central, organe de stratégie et de contrôle, représente ainsi le Crédit Mutuel dans sa région.

Au plan réglementaire, technique et financier, la Caisse interfédérale dénommée « Crédit Mutuel Arkéa » dispose de l'agrément collectif en qualité d'établissement de crédit, dont profitent l'ensemble des Caisses Locales affiliées aux trois Fédérations dont la Fédération du Crédit Mutuel du Massif Central. Les Caisses Locales et les Fédérations sont obligatoirement actionnaires du Crédit Mutuel Arkéa.

Le Crédit Mutuel Arkéa répond de la solvabilité et de la liquidité du Groupe comme du respect au sein de ce Groupe de la réglementation bancaire et financière.

Le Crédit Mutuel Arkéa assure ainsi pour les Caisses Locales les fonctions financières telles que la gestion des liquidités mais aussi des prestations de services, techniques, juridiques et informatiques, directement ou à travers des filiales d'assurance, de crédit-bail, de banques dédiées à l'entreprise, de banques d'investissement, de gestion d'actifs et de banque privée.

L'offre au public de parts sociales B et C

Ainsi l'offre au public de parts sociales B et C objet du présent Prospectus associe très étroitement ces différents acteurs mais surtout et tout particulièrement **le Crédit Mutuel Arkéa** au regard des fonctions qui lui sont dévolues et son rôle de « maître d'œuvre » et **les Caisses Locales** émettrices des parts sociales B et C. C'est dans ces conditions que le présent Prospectus ne contient pas d'informations et de données financières ou de descriptifs relatifs à la Fédération du Crédit Mutuel du Massif Central

RESUME DU PROSPECTUS

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire.

I. Éléments clés de l'offre

Autorisation – décision d'émission

Le Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Arkéa a décidé, dans sa séance du 28 août 2009, de proposer aux sociétaires anciens et nouveaux des parts sociales de catégorie B et C émises par les Caisses de Crédit Mutuel qui lui sont affiliées en ayant recours à l'offre au public.

Les Caisses Locales émettrices des parts sociales étant constituées sous la forme de sociétés à capital variable, toute augmentation de capital est réalisée sans formalités d'approbation ou de publicité légale.

Forme des parts sociales

Les parts sociales sont des parts de sociétaires représentatives d'une quote-part du capital de la Caisse Locale. Il existe 3 catégories de parts sociales dont le régime est défini dans les statuts de la Caisse Locale : les parts A, les parts B et les parts C, étant précisé que la présente offre ne concerne exclusivement que les parts B et C. Pour devenir sociétaire, il faut notamment avoir souscrit au moins une part sociale de la catégorie A, cette souscription étant nécessaire également pour pouvoir bénéficier des services bancaires proposés par la Caisse Locale, dont l'accès aux présentes offres de souscriptions de parts B et C, sous réserve des seuils de souscriptions décrits ci-après.

Quelque soit leur catégorie, les parts sociales sont nominatives. Chaque part doit être entièrement libérée lors de la souscription. Leur souscription suppose la détention préalable par le souscripteur d'un compte de titres au sein duquel seront inscrites les parts souscrites.

Prix de souscription

Le prix de souscription de chaque part sociale B et C de Caisse Locale est fixé à 1 €, correspondant à sa valeur nominale. La valeur nominale des parts sociales A est de 7€.

Montants minimum et maximum de souscription

Ce qui aboutit à une émission de l'ordre de 10 millions d'€ sur 5 ans, représentant environ 2 millions de parts sociales B et C par an, sur la base d'une hypothèse de 300 nouveaux sociétaires par an, pour une souscription moyenne de 3 000 euros par sociétaire (anciens et nouveaux).

Rémunération

Les parts sociales B et C uniquement donnent vocation à un intérêt annuel fixé par l'Assemblée Générale de la Caisse Locale réunie en vue de l'approbation des comptes de l'exercice écoulé sur proposition du Conseil d'Administration de la Caisse Locale, établie elle-même sur proposition du Conseil d'administration de la Fédération à partir de différents paramètres tels que les encours de parts sociales, les taux de l'année précédente, les remboursements, le contexte financier ou encore les besoins de fonds propres. Ainsi à titre indicatif, le Conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel du Massif Central a proposé pour les intérêts versés en 2009 : une rémunération de 2,80% (avant crédit d'impôts) pour les parts B et de 3,90% (avant crédit d'impôts) pour les parts C.

Les parts C étant obligatoirement souscrites dans le cadre d'un Plan Parts C, dont la durée minimum est de 5 années, elles bénéficient du fait de cette durée d'immobilisation, de conditions de rémunération préférentielles en terme d'intérêts

Les parts A sont incessibles. Les parts B et C sont négociables sous réserve d'agrément préalable du cessionnaire par le Conseil d'Administration de la Caisse Locale.

Remboursement - Préavis

Au préalable, la perte de la qualité de sociétaire entraîne de plein droit le remboursement des parts A, B et C.

Les parts B sont soumises à un préavis de remboursement de 3 mois. Les parts C sont soumises à un préavis de remboursement de 5 ans. Tout remboursement de part sociale est soumis à autorisation du Conseil d'Administration de la Caisse Locale.

Droit préférentiel de souscription

Il n'y a pas de droit préférentiel de souscription en raison de la variabilité du capital des Caisses Locales et de l'absence de droits des sociétaires sur l'actif net.

Période de souscription

Le Conseil d'Administration du Crédit Mutuel Arkéa a fixé à 5 ans la durée de la période de souscription des parts sociales B et C (du 21 septembre 2009 jusqu'au 21 septembre 2014). Le présent prospectus est valable pour une durée de 12 mois à compter de sa date de visa.

Les parts sociales sont nominatives et indivisibles. La propriété de ces parts est établie par une inscription en compte par la Caisse Locale constatant le nombre de parts souscrites.

Chaque Caisse Locale est chargée de recueillir les souscriptions.

<u>Informations de base concernant les données financières sélectionnées relatives au Crédit</u> <u>Mutuel Arkéa</u>

COMPTES CONSOLIDES IFRS

BILAN (en millions d'euros)

Résultat net part du groupe

	30/06/2009	31/12/2008	31/12/2007	évol 07/08	31/12/2006	évol 06/07
Total Bilan	72 762	69 059	68 130	+ 929	61 032	+ 7 097
Fonds propres part du groupe	2 915	2 629	2 870	- 241	2 768	+ 103
Capital souscrit	1 059	848	840	+ 8	810	+ 30
COMPTE DE RESULTAT (en millions d'euros) Produit net bancaire	634	1 082	1 232	- 150	1 273	- 41
Résultat brut d'exploitation	149	191	387	- 196	458	- 70
Coefficient d'exploitation (%)	76,6	82,3	68,6	+ 13,8	64,0	+ 4,5
Résultat avant impôt	61	78	387	- 309	418	- 32
Impôts sur les bénéfices	- 21	- 27	- 145	+ 119	- 136	- 10

37

31

216

- 185

268

- 51

Raisons de l'offre et utilisation du produit

L'offre au public de parts sociales émises par les Caisses Locales affiliées au Crédit Mutuel Arkéa s'inscrit dans une volonté d'assurer la pérennité du capital social des Caisses Locales et, au-delà, du Crédit Mutuel Arkéa. Cette démarche contribue, par ailleurs, à élargir le sociétariat à un plus grand nombre de clients.

La mise en œuvre de ce projet vise à collecter de fonds auprès des sociétaires. Ces fonds sont destinés à accompagner le développement des Caisses Locales affiliées au Crédit Mutuel Arkéa en renforçant leurs capitaux propres.

Ces apports de capitaux propres renforcent l'équilibre emplois/ressources au niveau des Caisses Locales et du Crédit Mutuel Arkéa. La collecte induite par l'offre au public de parts sociales permet ainsi de diminuer la dépendance vis-à-vis des flux de capitaux externes.

Les excédents éventuels sont placés sur un compte bloqué ouvert dans les livres du Crédit Mutuel Arkéa. Dans la situation inverse, Crédit Mutuel Arkéa procède à des avances d'équilibre.

Modalités de l'offre

Les parts sociales B et C peuvent être souscrites par toute personne physique ou morale à condition d'être sociétaire de la Caisse Locale, c'est-à-dire notamment d'avoir souscrit au moins une part sociale de la catégorie A, étant précisé que le montant minimum de souscription en vigueur est fixé à 1 part sociale de la catégorie A (soit 7 €).

Ainsi, tout nouveau sociétaire souhaitant souscrire des parts B et/ou C devra au préalable avoir souscrit 1 part A. En revanche, un client déjà sociétaire n'aura pas à souscrire de nouvelles parts A s'il souhaite souscrire des parts B et/ou C.

Les parts A, B et C sont inscrites en compte de titres ordinaire et sont éligibles dans un PEA. En outre, les parts C sont obligatoirement souscrites dans le cadre d'un Plan Parts C.

La présente émission de parts sociales n'entraîne aucune dilution des sociétaires actuels dans la mesure où les Caisses Locales émettrices sont des sociétés à capital variable et que les parts sociales ne donnent pas droit à l'actif net.

La détention de parts sociales donne le droit à chaque sociétaire de participer aux organes délibérants de la Caisse Locale selon le principe coopératif « un homme, une voix ».

Facteurs de risque relatifs aux parts sociales

Les parts sociales sont représentatives d'une quote-part du capital de la Caisse Locale, toutefois les parts sociales de la Caisse Locale ne donnent pas de droit sur l'actif net. De ce fait, le remboursement des parts ne peut excéder la valeur nominale augmentée des intérêts échus.

Tout remboursement de part sociale étant soumis à préavis et à autorisation du Conseil d'Administration de la Caisse Locale, et leur cession étant soumise à l'agrément préalable du cessionnaire par le Conseil d'Administration, aucune assurance ne peut être donnée quant à leur liquidité (risque de liquidité).

Déclaration sur le fonds de roulement net

Le Crédit Mutuel Arkéa atteste que le fonds de roulement net consolidé du groupe formé par le Crédit Mutuel Arkéa et ses filiales et Caisses Locales est suffisant au regard de ses obligations, au cours des 12 prochains mois à compter de la date d'établissement du présent prospectus.

Déclaration sur le niveau des fonds propres et des dettes

Le Crédit Mutuel Arkéa atteste qu'au 30 juin 2009, les fonds propres consolidés part du groupe (hors résultat de la période) s'élèvent à 2 878 millions d'euros. Aucun changement significatif susceptible d'avoir une incidence sur le montant des fonds propres et de l'endettement n'est intervenu depuis cette date.

II. Informations relative au Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable, régie par les dispositions des articles L.512-55 et suivants du Code monétaire et financier et soumise à la réglementation bancaire contenue dans les articles L.511-1 et suivants du même Code.

Objet social:

Le Crédit Mutuel Arkéa a pour objet de favoriser l'activité et le développement des Caisses Locales adhérentes et de leurs sociétaires et plus généralement exerce toute activité de la compétence d'un établissement de crédit dans le cadre de la réglementation bancaire et conformément aux dispositions régissant le Crédit Mutuel.

Le Conseil d'Administration :

Le Crédit Mutuel Arkéa est administré par un Conseil d'Administration dont le nombre de membres pourra varier dans les limites légales. Les membres sont élus pour une durée de trois ans au maximum par l'Assemblée Générale Ordinaire, renouvelables par tiers chaque année. Les membres sortants sont rééligibles.

La Direction Générale

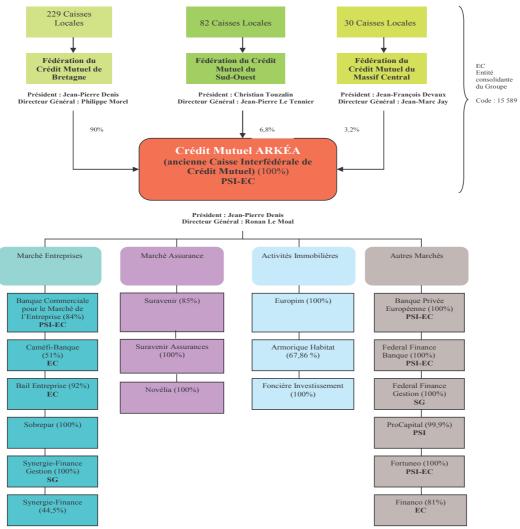
Le Conseil d'Administration, nomme et révoque le Directeur Général, et sur proposition de ce dernier, le Conseil d'Administration nomme une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Capital - Actions

Les actions du Crédit Mutuel Arkéa ont globalement les mêmes caractéristiques que les parts sociales émises par les Caisses Locales.

Organigramme et liens de solidarité au sein du groupe

Organigramme descriptif des principales entités du Groupe Crédit Mutuel ARKÉA après réalisation du projet de fusion



Pourcentage de capital consolidé du Groupe Crédit Mutuel ARKÉA
PSI-EC: Prestataire de Services d'Investissement – Etablissement de Crédit
PSI: Prestataire de Services d'Investissement
EC: Etablissement de Crédit
SG: Société de Gestion
Le Crédit Mutuel ARKÉA détiendra par ailleurs une participation significative (27%) dans le capital de la société
SODELEM (EC).

Les relations de solidarité au sein du groupe

Le mécanisme de solidarité prévu au sein du Groupe Crédit Mutuel Arkéa est un mécanisme de solidarité interfédérale qui prend appui sur l'article R.515-1 du Code monétaire et financier indépendamment des dispositions statutaires relatives à la responsabilité solidaire des actionnaires de Crédit Mutuel Arkéa (dans la limite de dix fois le montant des actions de catégorie A et d'une fois le montant des actions de catégorie B souscrites par l'actionnaire).

Ce texte prévoit que le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (le « CECEI ») peut, pour les groupes mutualistes et coopératifs, délivrer un agrément collectif à une caisse pour elle-même et pour toutes les caisses qui lui sont affiliées « lorsque la liquidité et la solvabilité des Caisses Locales sont garanties du fait de cette affiliation ». Le Crédit Mutuel Arkéa bénéficie d'un agrément collectif pour lui-même et toutes les Caisses Locales adhérentes. Le CECEI a considéré que la liquidité et la solvabilité des Caisses Locales étaient garanties du fait de cette affiliation.

Le mécanisme de solidarité est organisé par le règlement financier figurant à l'article 6 du Titre II du règlement général de fonctionnement de la Fédération du Crédit Mutuel du Massif Central et se traduit essentiellement par la constitution du Fonds fédéral de solidarité qui assure la péréquation des résultats des Caisses Locales adhérentes et qui est alimenté par le biais de dotations et subventions émanant des Caisses Locales.

Le Fonds fédéral:

Conformément à la décision de caractère général n° 2-1982 de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, il est ouvert un Fonds fédéral dans les livres de la Fédération. Ce Fonds fédéral regroupe le Fonds fédéral de solidarité et le Fonds fédéral de réserves.

• Le Fonds fédéral de solidarité assure la péréquation des résultats des Caisses Locales adhérentes par le biais de dotations et subventions.

La dotation au Fonds fédéral de solidarité est appelée auprès des Caisses Locales excédentaires au prorata de leurs résultats disponibles après dotation de la réserve légale et de la réserve spéciale Part B, versement des intérêts statutaires et paiement de l'impôt correspondant.

Toute Caisse Locale ayant eu des résultats déficitaires pendant une période de trois années consécutives fera l'objet d'une révision particulière. Un plan de redressement sera mis en place avec les services de la Fédération et du Crédit Mutuel Arkéa. A l'issue de la période de redressement fixée dans le plan, en cas de confirmation du déficit, la Fédération, en concertation avec le Crédit Mutuel Arkéa, statuera sur l'avenir de la Caisse Locale.

• Le Fonds fédéral de réserves peut intervenir en faveur des Caisses Locales dont la situation nette est négative ou dont le résultat est négatif, ainsi qu'en faveur de celles qui ont été victimes d'un sinistre exceptionnel.

La Fédération décide chaque année du niveau de dotation à ce Fonds.

En cas de dotation de ce Fonds au-delà de ses produits financiers, une cotisation peut être appelée auprès de chaque Caisse Locale et du Crédit Mutuel Arkéa au prorata de leur encours, au 31 décembre de l'année précédente, de crédits à la clientèle non financière.

Le Fonds fédéral de réserves est géré par la Fédération. Les demandes d'intervention qui lui sont présentées sont examinées par la commission de gestion du Fonds de mutualisation des Pertes sur Crédits.

Le Crédit Mutuel Arkéa peut également intervenir sous forme d'avances, de subventions ou de prêts consentis aux Caisses Locales en difficultés.

Ce mécanisme ne lie que les Caisses Locales adhérentes, la Fédération et le Crédit Mutuel Arkéa ; il ne créé pas d'obligations des Caisses Locales à l'égard des tiers.

En d'autres termes, il n'existe pas de solidarité passive des membres du Crédit Mutuel Arkéa à l'égard des tiers. Autrement dit, les créanciers d'une Caisse Locale ne peuvent s'adresser qu'à cette Caisse et non pas à une autre ou au Crédit Mutuel Arkéa indifféremment.

Ce mécanisme de solidarité ne joue pas non plus à l'égard des créanciers du Crédit Mutuel Arkéa qui ne peuvent pas s'adresser aux Caisses Locales, ensemble ou séparément, pour le paiement de leurs créances.

PREMIÈRE PARTIE

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'EMISSION DE PARTS SOCIALES ET AUX CAISSES LOCALES EMETTRICES

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PARTIE

CHAPITRE I Renseignements relatifs à l'émission de parts sociales. 1. CARACTÉRISTIQUES DE L'EMISSION.
1.1 Cadre de l'émission
1.2 Prix et montant de la souscription.
1.3 Montant prévu du produit de l'émission (à titre indicatif compte tenu de la variabilité du capital)
1.4 Désignation des personnes physiques ou morales pouvant souscrire des parts sociales des Caisses Locales
1.5 Droit préférentiel de souscription et dilution.
1.6 Période de souscription
1.7 Établissement domiciliataire.
1.8 Modalités et délais de délivrance des parts sociales.
1.9 Garantie de bonne fin
1.10 But de l'émission
A DENCEJONEMENTE CÉNTÉRALIN CUR LEC RARTE COCIAL EC ÉMICEC
2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES PARTS SOCIALES ÉMISES
2.2 Droits attachés aux parts sociales
2.3 Négociabilité des parts sociales.
2.4 Remboursement des parts sociales.
2.5 Responsabilité.
2.6 Facteurs de risques
2.7 Frais.
2.8 Régime fiscal des parts sociales pour les personnes physiques (résidents français)
2.9 Tribunaux compétents en cas de litige
2.7 Thoulaux competents on cas at mage
3. INFORMATIONS DE BASE
3.1. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission/l'offre.
3.2. Déclaration sur le fonds de roulement net
3.3. Déclaration sur le niveau des fonds propres et des dettes
CHAPITRE II Renseignements relatifs au statut des caisses Locales émettrices
1. FORME JURIDIQUE
2. OBJET SOCIAL 2
3. EXERCICE SOCIAL
4. DURÉE
5. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES CAISSES LOCALES
5.1 Entrée dans le capital
5.2 Parts sociales.
5.3 Droits des sociétaires.
5.4 Responsabilité des sociétaires.
5.5 Sortie du sociétariat.
6. DESCRIPTION GÉNÉRALE DES RELATIONS ENTRE LE CREDIT MUTUEL ARKEA ET LES CAISSES
LOCALES QUI LUI SONT AFFILIÉES
6.1 Les relations de capital
6.3 Les relations financières 2
6.4 Les relations de solidarité.
6.5 Les relations de contrôle
0.5 Les fetations de controle
CHAPITRE III Renseignements juridiques et comptables propres à chaque Caisse Locale émettrice
et attestations des responsables de l'information et du contrôle des comptes
1. PRÉSENTATION DES RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES PROPRES A CHAQUE
CAISSE LOCALE
1.1 Éléments principaux du bilan des Caisses Locales.
1.2 Éléments principaux du hors bilan des Caisses Locales.
1.3 Éléments principaux du compte de résultat des Caisses Locales
1.4 Signatures attestant de la sincérité de l'information.
A LEGAR PROVINCE DESCRIPTIONES DE COLLOUR CALISSES A CALIFORNIA DE COLLOUR DE CALISSES A CALIFORNIA DE COLLOUR DE CALISSES A CALIFORNIA DE CALIFORNIA DE CALISSES A CALIFORNIA DE CALIFO
2. LES 30 FICHES DESCRIPTIVES DE CHAOUE CAISSE LOCALE EMETTRICE

CHAPITRE I

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION DE PARTS SOCIALES

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉMISSION

1.1 Cadre de l'émission

Le Conseil d'Administration de Crédit Mutuel Arkéa a décidé, dans sa séance du 28 août 2009, de proposer aux sociétaires anciens et nouveaux des Caisses de Crédit Mutuel qui lui sont affiliées (ciaprès collectivement les « Caisses Locales » et individuellement la « Caisse Locale ») un support d'investissement dont l'évolution et la valeur reflètent le développement et la rentabilité de la Caisse Locale et accessoirement d'augmenter le nombre des sociétaires au moyen de la souscription de parts sociales nouvelles sur une période de 5 ans à compter du 21 septembre 2009 pour un montant de 2 millions d'euros par an environ.

Les modalités relatives aux souscriptions des parts sociales sont décrites au paragraphe 1.2. du présent chapitre.

L'émission de nouvelles parts sociales en ayant recours à l'offre au public s'inscrit dans le cadre du fonctionnement des Caisses Locales tel que prévu par leurs statuts. Il est précisé que les Caisses Locales étant constituées sous la forme de sociétés à capital variable, toute augmentation de capital est réalisée sans formalités d'approbation ou de publicité légale.

Toutes les Caisses Locales affiliées la fédération du Crédit Mutuel du Massif Central (ci-après la « Fédération ») participent à l'émission.

LISTE DES CAISSES LOCALES

Caisse Locale - Dénomination		Agences et Adresses	N° Tél Clients
Caisse de Crédit Mutuel de	JAUDE	6 place de Jaude BP 166	04 73 19 53 33
	0601	63004 Clermont-Fd cedex 1	
Caisse de Crédit Mutuel de	MONTFERRAND	3 place de la Fontaine	04 73 16 11 50
	0602	63050 Clermont-Ferrand Cedex	
Caisse de Crédit Mutuel de	MOULINS	27 rue Gambetta BP 705	04 70 44 75 54
	0603	03007 Moulins cedex	
Caisse de Crédit Mutuel d'	AURILLAC	9 avenue Gambetta BP 111	04 71 64 34 24
	0604	15001 Aurillac cedex	
Caisse de Crédit Mutuel de	RODEZ	2 rue Eugène Viala BP 822	05 65 75 20 30
	0605	12008 Rodez Cedex	
Caisse de Crédit Mutuel de	MONTLUCON Courtais	9 bd de Courtais BP 3127	04 70 02 22 50
	0606	03105 Montluçon cedex	
Caisse de Crédit Mutuel de	VICHY	16 rue du Pt Wilson BP 2526	04 70 30 57 00
	0607	03205 Vichy cedex	
Caisse de Crédit Mutuel de	CHAMALIERES	30 bis av. de Royat BP 133	04 73 30 91 60
	0608	63406 Chamalières cedex	
Caisse de Crédit Mutuel d'	ISSOIRE	14 bd de la Manlière BP 50	04 73 89 47 01
	0609	63502 Issoire cedex	
Caisse de Crédit Mutuel de	CLERMONT Les Neuf Soleils	2 bd Loucheur	04 73 90 28 84
	0610	63000 Clermont-Ferrand	
Caisse de Crédit Mutuel de	RIOM	1 et 3 rue Malouet BP 97	04 73 63 15 20
	0611	63202 Riom cedex	

Caisse de Crédit Mutuel de	CUSSET	42 place Victor Hugo BP 80123	04 70 97 27 97
Caiana da Crádit Mutual da	MONTLUCON Les Marais	59 av. A. Thomas BP 568	04.70.64.75.50
Caisse de Crédit Mutuel de	0613		04 70 64 75 50
Caiana da Crádit Mutual da	00.0	03108 Montluçon cedex	04.72.60.40.00
Caisse de Crédit Mutuel de	COURNON	2 place Joseph Gardet BP 12	04 73 69 40 09
Octobrida Octobrida	0614	63801 Cournon cedex	04.70.00.70.40
Caisse de Crédit Mutuel de	CLERMONT Galaxie	81 rue Fontgiève BP 165	04 73 36 73 12
	0615	63004 Clermont-Fd cedex	05 05 50 04 00
Caisse de Crédit Mutuel de	MILLAU	10 av. Jean Jaurès BP 454	05 65 59 24 00
	0616	12104 Millau cedex	0.4.70.04.00.40
Caisse de Crédit Mutuel	ENSEIGNANT	59 bis, bd Lafayette	04 73 91 28 40
	0621	63000 Clermont-Ferrand	0.4 = 0.4 0.4 0.0 =
Caisse de Crédit Mutuel	LUSITANO	26 place Delille	04 73 16 13 95
	0622	63000 Clermont-Ferrand	
Caisse de Crédit Mutuel de	THIERS	27 av. du Général de Gaulle	04 73 53 81 00
	0623	63300 Thiers	
Caisse de Crédit Mutuel de	SAINT-FLOUR	10 cours Spy des Ternes	04 71 60 68 30
	0624	15100 Saint-Flour	
Caisse de Crédit Mutuel d'	AUBIERE	113 avenue Jean Moulin	04 73 15 10 50
	0625	63170 Aubière	
Caisse de Crédit Mutuel de	VILLEFRANCHE-DE-	9 pl. de la République	05 65 45 87 90
	ROUERGUE	12200 Villefranche de	
	0626	Rouergue	
Caisse de Crédit Mutuel de	SAINT-POURCAIN-s/SIOULE	53 bd Ledru Rollin	04 70 45 75 60
	0627	03500 Saint-Pourçain-s/Sioule	
Caisse de Crédit Mutuel d'	YZEURE	28 place Jules Ferry	04 70 44 98 80
	0628	03400 Yzeure	
Caisse de Crédit Mutuel d'	AMBERT	23 av. Georges Clémenceau	04 73 82 71 90
	0630	63600 Ambert	
Caisse de Crédit Mutuel de	CEBAZAT	3 avenue du 8 mai 1945	04 73 23 41 40
	0631	63118 CEBAZAT	
Caisse de Crédit Mutuel de	SAINT-AFFRIQUE	21 bd Charles de Gaulle	05 65 99 22 60
	0632	12400 SAINT-AFFRIQUE	
Caisse de Crédit Mutuel de	MAURIAC	15 avenue Charles Périé	04 71 67 93 40
	0633	15200 MAURIAC	
Caisse de Crédit Mutuel de	COMMENTRY	18 place du 14 juillet	04 70 09 77 00
	0635	03600 COMMENTRY	
Caisse de Crédit Mutuel de	BEAUMONT	8 avenue du Maréchal Leclerc	04 73 29 31 80
	0638	63110 BEAUMONT	

L'information financière relative à chaque Caisse Locale est disponible sur simple demande auprès du Crédit Mutuel Arkéa, 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon.

Pour chaque Caisse Locale, les souscriptions réalisées seront constatées par le Conseil d'Administration appelé le cas échéant à agréer les souscripteurs en qualité de nouveaux sociétaires, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts.

1.2 Prix et montant de la souscription

Le prix de souscription de chaque part sociale B ou C de Caisse Locale est fixé à 1 €, correspondant à sa valeur nominale. Les parts sociales devront être entièrement libérées lors de la souscription.

Conformément à l'article 2.2 de son règlement général de fonctionnement, la Fédération détermine annuellement le nombre maximum de parts sociales B et C que chaque sociétaire peut détenir. Le montant minimum de souscription en vigueur est fixé à 75 parts sociales (soit $75 \in$) pour les parts B et C. Le montant maximum de souscription en vigueur est fixé à 40 000 parts sociales (soit $40 000 \in$) pour les parts B et 50 000 parts sociales (soit $50 000 \in$) pour les parts C, étant précisé que pour souscrire des parts B et/ou C, il faut avoir au préalable souscrit 1 part A (soit $7 \in$). A titre d'information, il n'y a pas de montant maximum de souscription de parts A.

1.3 Montant prévu du produit de l'émission (à titre indicatif compte tenu de la variabilité du capital)

De l'ordre de 2 millions d'euros par an, soit un montant estimatif de 10 millions d'euros sur 5 ans, sur la base d'une hypothèse de 300 nouveaux sociétaires par an, pour une souscription moyenne de 3 000 euros par sociétaire (anciens et nouveaux).

Il est précisé qu'aucun objectif particulier et qu'aucune limite ne sont assignés à chaque Caisse Locale dans le cadre de cette émission.

1.4 Désignation des personnes physiques ou morales pouvant souscrire des parts sociales des Caisses Locales

- a) Peuvent seules être admises à faire partie d'une Caisse Locale :
 - Les personnes physiques majeures, jouissant de leurs droits civils, résidant ou exerçant leur profession dans la circonscription de la Caisse Locale, ou y étant inscrites au rôle de l'impôt ou d'une manière générale, y ayant un intérêt personnel ou familial; et
 - Les personnes morales dont le siège social ou un établissement se trouve dans la circonscription de la Caisse Locale.
- b) Sont sociétaires, les personnes remplissant les conditions prévue à la disposition a) ci-dessus et qui en outre :
 - Ont sollicité leur adhésion ;
 - Ont été agréées par le Conseil d'Administration ;
 - Ont souscrit au moins une part sociale de la catégorie A;
 - Ont accepté toutes les obligations imposées aux sociétaires par les statuts de la Caisse Locale et par les règlements applicables à cette dernière.

1.5 Droit préférentiel de souscription et dilution

Il n'y a pas de droit préférentiel de souscription en raison de la variabilité du capital des Caisses Locales et de l'absence de droits des sociétaires sur l'actif net. La présente émission n'entraîne ainsi aucune dilution des sociétaires actuels.

1.6 Période de souscription

Le Conseil d'Administration du Crédit Mutuel Arkéa a fixé à 5 ans la durée de la période de souscription des parts sociales B et C (du 21 septembre 2009 jusqu'au 21 septembre 2014). Le présent prospectus est valable pour une durée de 12 mois à compter de sa date de visa.

1.7 Établissement domiciliataire

Chaque Caisse Locale est chargée de recueillir les souscriptions.

1.8 Modalités des parts sociales

Les parts sociales sont nominatives. La propriété de ces parts est établie par une inscription en compte ou tout document détenu par la Caisse Locale constatant le nombre de parts souscrites.

1.9 Garantie de bonne fin

Compte tenu de la spécificité de l'opération, et particulièrement de la durée de l'émission, il n'y a pas de garantie de bonne fin.

1.10 But de l'émission

L'offre au public de parts sociales émises par les Caisses Locales affiliées au Crédit Mutuel Arkéa s'inscrit dans une volonté d'assurer la pérennité du capital social des Caisses Locales et, au-delà, du Crédit Mutuel Arkéa. Cette démarche contribue, par ailleurs, à élargir le sociétariat à un plus grand nombre de clients.

<u>Contribuer à la pérennité du capital social</u>. En plafonnant les souscriptions par sociétaire le capital devrait mieux se répartir et atténuer la fragilité associée à une concentration du capital sur un nombre restreint de sociétaires. Ces apports de capitaux propres renforceront également l'équilibre emplois/ressources au niveau des Caisses Locales et du Crédit Mutuel Arkéa et permettront de diminuer la dépendance vis-à-vis des flux de capitaux externes.

Élargir le sociétariat. L'objectif de la démarche qui est engagée est double :

- Elle doit permettre d'accroître très sensiblement la proportion des sociétaires parmi les clients ;
- Elle doit entraîner une meilleure répartition du capital parmi les sociétaires.

La mise en œuvre de ce projet aura pour conséquence la collecte de fonds auprès des sociétaires. Dans la mesure où chaque Caisse Locale doit avoir une structure financière équilibrée, ces fonds sont destinés à couvrir ses immobilisations. Les excédents éventuels sont placés sur un compte bloqué ouvert dans les livres du Crédit Mutuel Arkéa.

En contrepartie de ces apports de fonds, chaque Caisse Locale recevra des intérêts versés par le Crédit Mutuel Arkéa.

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES PARTS SOCIALES ÉMISES

2.1 Forme des parts sociales

Les parts sociales des Caisses Locales sont des parts de sociétaires au sens de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Elles sont représentatives d'une quote-part du capital de la Caisse Locale.

Les parts sociales sont nominatives. Chaque part doit être entièrement libérée lors de la souscription Elles sont divisées en trois catégories :

- Les parts A, dont la valeur nominale est fixée à 7 €;
- Les parts B et C, dont la valeur nominale est fixée à 1 €.

La présente offre au public concerne uniquement les parts de la catégorie B et C.

Les parts sociales sont inscrites en compte de titres ordinaire et sont éligibles au PEA conformément à l'article 2.7.3 ci-dessous. La propriété de ces parts est établie par une inscription en compte ou tout document détenu par la Caisse Locale constatant le nombre de parts souscrites.

Nul ne peut détenir des parts de catégorie B ou C s'il n'a pas au préalable la qualité de sociétaire qui lui est conférée par la détention d'une part au moins de la catégorie A, étant précisé que le montant minimum de souscription en vigueur est fixé à 1 part sociale de la catégorie A (soit 7 €). La perte de la qualité de sociétaire entraîne de plein droit le remboursement des parts.

En conséquence, tout nouveau sociétaire souhaitant souscrire des parts B et/ou C devra au préalable avoir souscrit 1 part A. En revanche, un client déjà sociétaire n'aura pas à souscrire de nouvelles parts A s'il souhaite souscrire des parts B et/ou C.

2.2 Droits attachés aux parts sociales

La détention de parts sociales donne le droit de participer aux organes délibérants de la Caisse Locale selon le principe démocratique coopératif " un homme, une voix ", repris à l'article 4 de la loi du 10 septembre 1947 précitée.

2.2.1 Rémunération des parts sociales B et C

Les parts sociales B et C uniquement donnent vocation à un intérêt annuel, fixé par l'Assemblée Générale de la Caisse Locale réunie en vue de l'approbation des comptes de l'exercice écoulé sur proposition du Conseil d'Administration de la Caisse Locale, établie elle-même sur proposition du Conseil d'administration de la Fédération à partir de différents paramètres tels que les encours de parts sociales, les taux de l'année précédente, les remboursements, le contexte financier ou encore les besoins de fonds propres. Ainsi à titre indicatif, le Conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel du Massif Central a proposé pour les intérêts versés en 2009 : une rémunération des parts B de 2,80% (avant crédit d'impôts) et de 3,90% pour les parts C (avant crédit d'impôts).

Cet intérêt ne peut dépasser le taux moyen de rendement brut à l'émission des obligations des sociétés privées publié par le Ministre chargé de l'Économie et des Finances (article 14 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération).

Le taux de rémunération brut annuel prévisionnel des parts sociales est annoncé au début de chaque année par chaque Caisse Locale. Les intérêts sont calculés prorata temporis au jour le jour pour les parts B et par quinzaine entière pour les parts C. Ils sont versés au plus tard le 30 juin suivant l'exercice concerné.

Par application des principes coopératifs :

- Le sociétaire qui se retire de la Caisse Locale a droit au remboursement de ses parts, qui ne saurait excéder la valeur nominale, augmentée des intérêts échus ;
- Toutefois, cette faculté de remboursement est subordonnée au respect des normes relatives au capital minimum des établissements de crédit et à sa représentation, et de la règle prévue à l'article 13 de la loi du 10 septembre 1947, portant statut de la coopération restreignant les possibilités de réduction de capital par reprise des apports des sociétaires sortants;
- Les parts sociales de Caisse Locale ne donnent pas de droit sur l'actif net.

2.2.2 Cas particulier relatif aux parts C

Les parts C sont obligatoirement souscrites dans le cadre d'un Plan Parts C, dont un modèle est annexé au présent prospectus. Le Plan Parts C est un contrat d'investissement à long terme en parts sociales C qui régit les modalités de souscription des parts de cette catégorie. Il y a en conséquence un plan par souscription étant précisé qu'un sociétaire peut souscrire plusieurs Plans Parts C.

La durée de cette convention est de 5 années sous réserve de prévoir dès la souscription un préavis de remboursement (un préavis de remboursement de 5 années), conformément à l'article 4 des statuts des Caisses Locales.

Du fait de cette durée d'immobilisation, les Parts C bénéficient de conditions de rémunération préférentielles en terme d'intérêts.

2.3 Négociabilité des parts sociales

Les parts A sont incessibles.

Les parts B et C sont négociables sous réserve de l'agrément préalable du cessionnaire par le Conseil d'Administration. Le cessionnaire doit être l'une des personnes physiques ou morales susceptibles d'adhérer à une Caisse Locale, telles que décrites au point 1.4 du chapitre précédent.

La Caisse Locale, pour toutes les obligations de ses sociétaires vis-à-vis d'elle, a un privilège sur les parts du capital social qu'ils possèdent.

2.4 Remboursement des parts sociales

La détention d'au moins une part A étant une des conditions pour devenir sociétaire, la perte de cette qualité de sociétaire (suite notamment à une démission volontaire ou à une exclusion) entraîne de plein droit le remboursement des parts A. Les parts B et C sont en conséquence également remboursées de plein droit.

Les parts B sont soumises à un préavis de remboursement de 3 mois. Les parts C sont soumises à un préavis de remboursement de 5 ans. Tout remboursement de part sociale est soumis à autorisation du Conseil d'Administration de la Caisse Locale.

Le capital social de la Caisse Locale ne peut être réduit par le remboursement des apports des sociétaires sortants en-dessous des trois quarts du capital le plus élevé atteint depuis la constitution de la Caisse Locale (article 13 de la loi du 10 septembre 1947).

2.5 Responsabilité

Conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi du 31 juillet 1962 et du décret du 6 novembre 1962, tous les sociétaires sont tenus solidairement entre eux de tous les engagements contractés par la Caisse Locale.

Cependant, la responsabilité de chaque sociétaire est limitée à cinquante fois le montant des parts sociales de la catégorie A qu'il a souscrites et seulement au montant souscrit des parts des catégories B et C. Cette responsabilité ne peut être mise en cause qu'en cas de liquidation de la Caisse Locale.

Le montant global des dépôts reçus par chaque Caisse Locale ne pourra être supérieur à vingt fois le montant de la responsabilité de l'ensemble des sociétaires.

2.6 Facteurs de risques relatifs aux parts sociales

Les parts sociales sont représentatives d'une quote-part du capital social de la Caisse Locale, toutefois les parts sociales de la Caisse Locale ne donnent pas de droit sur l'actif net. De ce fait, le remboursement des parts ne peut excéder la valeur nominale augmentée des intérêts échus.

Tout remboursement de part sociale étant soumis à préavis et à autorisation du Conseil d'Administration de la Caisse Locale, et leur cession étant soumise à l'agrément préalable du cessionnaire par le Conseil d'Administration, aucune assurance ne peut être donnée quant à leur liquidité (risque de liquidité).

De plus, le remboursement des part sociales est subordonné au respect des normes relatives au capital minimum des établissements de crédit et à sa représentation, et de la règle prévue à l'article 13 de la loi du 10 septembre 1947, portant statut de la coopération restreignant les possibilités de réduction de capital par reprise des apports des sociétaires sortants (détaillée au point 2.4 ci-dessus).

2.7 Frais

La souscription ou le remboursement des parts sociales ne donne pas lieu à perception de frais par la Caisse Locale. En revanche, toute cession de parts sociales donne lieu à la perception d'un droit d'enregistrement au taux actuel de 3 % plafonné à 5 000 €.

2.8 Régime fiscal des parts sociales pour les personnes physiques (résidents français)

En l'état actuel de la législation, le régime fiscal applicable est celui résumé dans le point 2.8.1. L'attention des sociétaires est cependant attirée sur le fait que ce régime fiscal est susceptible d'être modifié par le législateur. La situation particulière de chacun doit être étudiée avec son conseiller fiscal habituel.

2.8.1 Intérêts versés aux parts

Malgré leur dénomination légale d'intérêts, les revenus des parts sociales constituent au plan fiscal des dividendes d'actions françaises et suivent le même régime fiscal que ces derniers.

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que, conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2004, les dividendes perçus depuis le 1er janvier 2005 ne sont plus assortis de l'avoir fiscal.

Les intérêts versés aux parts sociales doivent être pris en compte pour la détermination du revenu global du contribuable imposable dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers au titre de l'année de leur perception.

En l'état des règles fiscales en vigueur en date du présent prospectus, ces intérêts peuvent être soumis, sur option du contribuable, à un prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu au taux de 18 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux.

A défaut d'option, ils sont imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application :

- D'un abattement général, non plafonné, au taux de 40 % sur le montant des revenus distribués ; cet abattement est effectué avant application de l'abattement de 1 525 ou 3 050 € exposé ci-dessous.
- D'un abattement fixe annuel et global de 3 050 € pour les couples mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune dans le cadre d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil, ou de 1 525 € pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées et imposées séparément.

En outre, ces intérêts bénéficient d'un crédit d'impôt égal à 50 % du montant, avant abattements, des intérêts perçus et plafonné annuellement à 115 € pour les contribuables célibataires, divorcés, veufs ou mariés et imposés séparément, et 230 € pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune dans le cadre d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil.

Le crédit d'impôt de 50 % plafonné attaché aux intérêts versés est imputable sur le montant global de l'impôt sur le revenu à payer au titre de l'année de perception des intérêts et est remboursable en cas d'excédent

Toutefois, ce crédit d'impôt plafonné n'est pas applicable aux revenus pour lesquels le prélèvement libératoire a été opéré.

Que le contribuable ait opté ou non pour le prélèvement libératoire, les intérêts versés aux parts sociales, sont soumis aux prélèvements sociaux, opérés à la source depuis le 1^{er} janvier 2008, et calculés sur le montant brut des revenus. Ainsi, les revenus qui échappent à l'impôt sur le revenu par suite de l'application des abattements susvisés restent néanmoins assujettis aux prélèvements sociaux.

Les intérêts sont ainsi soumis :

- A la contribution sociale généralisée (CSG) au taux de 8,20 %, dont 5,8 % sont déductibles du revenu imposable à l'impôt sur le revenu au titre de l'année de paiement de la CSG;
- Au prélèvement social de 2,30 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- A la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) au taux de 0,5 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- A la contribution additionnelle RSA de 1,1 % à compter du 1^{er} janvier 2009.

2.8.2 Plus-values

Dans la mesure où le sociétaire n'a droit qu'au remboursement de la valeur nominale de ses parts, aucune plus-value n'est réalisable.

2.8.3 Éligibilité au PEA

Les parts sociales peuvent être souscrites dans le cadre d'un Plan d'Épargne en Actions prévu par la loi n° 92-666 du 16 juillet 1992.

Pendant la durée du plan, les produits que procurent les placements effectués dans le PEA sont capitalisés en franchise d'impôt sur le revenu.

Si le titulaire retire ses fonds avant 5 ans, le PEA est clos et le gain net réalisé depuis son ouverture est imposable si le contribuable a dépassé le seuil de cession l'année du retrait. Dans cette situation, le titulaire est imposable par application d'un taux fixé à 22,5 % si le plan a moins de 2 ans, et à 18 % si le plan a entre 2 et 5 ans au moment du retrait. Ces taux doivent être majorés des prélèvements sociaux. Lorsque le retrait intervient après 5 ans, le gain net est totalement exonéré d'impôt, mais supporte néanmoins les prélèvements sociaux.

La détention des parts sociales dans le cadre d'un PEA permet donc de différer les prélèvements sociaux à la date du retrait ou de la clôture du plan.

2.9 Tribunaux compétents en cas de litige

Toutes les contestations qui, pendant la durée de la Caisse Locale ou lors de sa liquidation, s'élèveraient soit entre une Caisse Locale et ses sociétaires, soit entre les sociétaires eux-mêmes à propos des affaires sociales, seront soumises à la juridiction du tribunal du lieu du siège social de la Caisse Locale émettrice.

3. INFORMATIONS DE BASE

3.1. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission/l'offre

A la date du présent Prospectus, il n'existe pas d'intérêt, y compris des intérêts conflictuels, pouvant influer sensiblement sur l'émission des parts sociales.

3.2. Déclaration sur le fonds de roulement net

Le Crédit Mutuel Arkéa, société anonyme coopérative de crédit à capital variable dont le siège social est situé au Relecq Kerhuon (29480) 1, rue Louis Lichou, immatriculée au R.C.S. de BREST sous le numéro 775 577 018 représentée Monsieur Ronan Le Moal, Directeur Général, atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du groupe formé par le Crédit Mutuel Arkéa et ses filiales et Caisses locales est suffisant au regard de ses obligations, au cours des 12 prochains mois à compter de la date d'établissement du présent prospectus.

3.3. Déclaration sur le niveau des fonds propres et des dettes

Le Crédit Mutuel Arkéa, société anonyme coopérative de crédit à capital variable dont le siège social est situé au Relecq Kerhuon (29480) 1, rue Louis Lichou, immatriculée au R.C.S. de BREST sous le numéro 775 577 018 représentée par Monsieur Ronan Le Moal, Directeur Général, atteste qu'au 30 juin 2009, les fonds propres consolidés part du groupe (hors résultat de la période) s'élèvent à 2 878 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous présente le niveau des capitaux propres et de l'endettement du groupe au 30 juin 2009 :

CAPITAUX PROPRES & ENDETTEMENT	30 juin 2009
(sur base consolidée en millions d'euros)	
CAPITAUX PROPRES (Hors résultat de la période)	
Capitaux Propres part du groupe	2 878
Capital social et réserves liées	1 059
Réserves	2 022
Gains ou pertes latents ou différés	- 203
Intérêts minoritaires	207
Capitaux propres totaux	3 085
ENDETTEMENT	
Endettement représenté par des titres de l'entreprise	17 311
Dettes représentées par un titre	15 914
Dettes subordonnées	1 397
Total fonds propres et endettement représenté par des titres de	20 396
l'entreprise	
Endettement financier net	- 1 993
Dettes envers les établissements de crédit	7 541
Prêts et créances sur les établissements de crédit (y compris reversements	9 533
obligatoires sur livrets)	

A ma connaissance, aucun changement notable n'est intervenu depuis le 30 juin 2009 et en particulier aucun changement significatif susceptible d'avoir une incidence sur le montant des fonds propres et de l'endettement n'est intervenu depuis cette date.

CHAPITRE II

RENSEIGNEMENTS GENERAUX RELATIFS AU STATUT DES CAISSES LOCALES EMETTRICES

1. FORME JURIDIQUE

Les Caisses Locales du Crédit Mutuel du Massif Central (ci-après désignées « les Caisses Locales ») sont des sociétés coopératives de crédit à capital variable, régies par :

- Les articles L. 231-1 et suivants du code de commerce (anciennes dispositions du titre III de la loi du 24 juillet 1867), relatifs au capital variable ;
- Les dispositions de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;
- L'article 5 de l'Ordonnance du 16 octobre 1958.

Elles sont affiliées à la Fédération et au Crédit Mutuel Arkéa.

Ces textes fixent notamment les principes d'organisation et de fonctionnement des Caisses Locales, et leur imposent de reprendre dans leurs statuts respectifs certaines dispositions impératives, telles que celles concernant la composition du capital, les conditions de sortie des sociétaires ou le fonctionnement du comité des prêts. Aussi les statuts de toutes les Caisses Locales affiliées au Crédit Mutuel Arkéa sont-ils établis sur la base d'un modèle unique reprenant ces dispositions (dénommé dans le présent prospectus "le statut des Caisses Locales ").

Par ailleurs, les Caisses Locales sont soumises aux dispositions particulières relatives à la réglementation bancaire contenue dans les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier. Il convient ici de préciser qu'en application de ces dispositions, le Crédit Mutuel Arkéa est inscrit sur la liste des établissements de crédit

Crédit Mutuel Arkéa a été agréée, sous la dénomination de "Caisse Interfédérale de Crédit Mutuel" (devenu "Crédit Mutuel Arkéa" le 23 avril 2009), collectivement avec l'ensemble des Caisses Locales qui lui étaient affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'investissement, en application des articles L. 511-9 et L. 511-10 du Code Monétaire et Financier.

2. OBJET SOCIAL

Les opérations des Caisses Locales sont toutes celles que les caisses locales de crédit mutuel sont autorisées à faire par les dispositions des articles L 512-55 et suivants du Code Monétaire et Financier, et celles qu'elles peuvent ou pourront accomplir en vertu des textes subséquents en la matière.

Chaque Caisse Locale exerce son activité conformément à un règlement financier établi par la Fédération à laquelle elle est affiliée.

3. EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

4. DURÉE

La durée des Caisses Locales est de 99 années à compter de leur création, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

5. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES CAISSES LOCALES

5.1 Entrée dans le sociétariat

Peuvent seules être admises à faire partie de la Caisse Locale:

- Les personnes physiques majeures, jouissant de leurs droits civils, résidant ou exerçant leur profession dans la circonscription de la Caisse Locale, ou y étant inscrites au rôle de l'impôt ou d'une manière générale, y ayant un intérêt personnel ou familial; et
- Les personnes morales dont le siège social ou un établissement se trouve dans la circonscription de la Caisse Locale.

Sont sociétaires, les personnes remplissant les conditions prévues aux paragraphes précédents et qui, en outre :

- Ont sollicité leur adhésion ;
- Ont été agréées par le Conseil d'Administration ;
- Ont souscrit au moins une part sociale de la catégorie A;
- Ont accepté toutes les obligations imposées aux Sociétaires par les Statuts et par les règlements applicables à la Caisse.

Les Caisses Locales étant des sociétés de personnes, la procédure d'agrément du sociétaire par le Conseil d'Administration est obligatoire.

Le Conseil d'Administration statue régulièrement sur les nouveaux sociétaires, les décisions devant être consignées au procès-verbal de la réunion.

5.2 Parts sociales

Le capital social des Caisses Locales est composé de parts sociales.

Les parts sociales sont divisées en trois catégories :

- Les parts A, dont la valeur nominale est fixée à 7 Euros. Ces parts sont incessibles ;
- Les parts B et C, dont la valeur nominale est fixée à 1 Euro. Ces parts sont négociables sous réserve d'agrément préalable du cessionnaire, quel qu'il soit, par le Conseil d'Administration.

Nul ne peut détenir des parts de catégorie B ou C s'il n'a au préalable la qualité de sociétaire qui lui est conférée par la détention d'une part au moins de la catégorie A.

Les parts sociales ne sont pas matérialisées. Leur propriété s'établit par une inscription au compte tenu au nom de chaque Sociétaire. Ce compte enregistre, pour chaque catégorie de parts, les opérations de souscription, de remboursement et de cession préalablement ordonnées par le sociétaire.

5.3 Droits des sociétaires

Détenteur des parts sociales composant le capital des Caisses Locales, chaque sociétaire a le droit de prendre part aux Assemblées Générales avec voix délibérative. C'est donc par sa participation aux Assemblées Générales et par le mandat qu'il donne au Conseil d'Administration que le sociétaire participe à la gestion de sa Caisse Locale.

Chaque sociétaire peut également se porter candidat au Conseil d'Administration dans les conditions prévues par les statuts et règlements régissant les Caisses Locales.

Les sociétaires ne peuvent engager la Caisse Locale qui est représentée exclusivement par son Conseil d'Administration.

5.4 Responsabilité des sociétaires

Conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi du 31 juillet 1962 et du décret du 6 novembre 1962, tous les sociétaires sont tenus solidairement entre eux de tous les engagements contractés par la Caisse Locale.

Cependant, la responsabilité de chaque sociétaire est limitée à vingt cinq fois le montant des parts sociales de la catégorie A qu'il a souscrites et seulement au montant souscrit des parts des catégories B et C. Cette responsabilité ne peut être mise en cause qu'en cas de liquidation de la Caisse Locale.

Le montant global des dépôts reçus par la Caisse Locale ne pourra être supérieur à vingt fois le montant de la responsabilité de l'ensemble des Sociétaires.

Ces dispositions sont reproduites sur les formules d'engagement signées par les sociétaires.

5.5 Sortie du sociétariat

Les statuts des Caisses Locales prévoient que la sortie du sociétariat a pour motif :

- La démission volontaire ; elle peut être donnée en tout temps par notification adressée au siège de la Caisse Locale ;
- Le décès ; les héritiers du décédé ne peuvent jouir d'aucun des droits ou prérogatives de celuici ;
- L'exclusion ; elle peut être prononcée par le Conseil d'Administration, notamment :
 - Si le sociétaire est condamné à une peine correctionnelle, criminelle, ou à toute condamnation prononcée en application de la législation sur les chèques ;
 - S'il est déclaré en état de règlement judiciaire, liquidation de biens, faillite personnelle ou s'il est en état de déconfiture notoire ;
 - S'il ne remplit pas ses obligations vis à vis de la Caisse Locale tant en ce qui concerne ses dépôts que ses crédits.

Le Conseil d'Administration signifie alors au sociétaire la décision d'exclusion par lettre recommandée. Il peut être fait appel de cette décision à l'Assemblée Générale ordinaire qui statue en dernier ressort. L'appel est adressé par le sociétaire au siège de la Caisse Locale dans le mois qui suit la notification de la décision d'exclusion, par lettre recommandée.

Toute personne qui perd sa qualité de sociétaire par démission volontaire ou par exclusion est tenue de rembourser de plein droit et sans délai toutes les sommes qu'elle doit à la Caisse Locale. Ce remboursement est exigible dès que l'exclusion est confirmée par l'Assemblée Générale, ou à défaut de recours devant l'Assemblée Générale, à l'expiration du délai d'appel visé au paragraphe précédent.

Les héritiers ou représentants d'un sociétaire décédé sont également tenus de rembourser de plein droit et sans délai toutes les sommes que le défunt doit à la Caisse Locale, à moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement.

La perte de la qualité de sociétaire entraîne également de plein droit le remboursement des parts sociales. Il est toutefois rappelé que cette faculté de remboursement est subordonnée au respect des normes relatives au capital minimum des établissements de crédit et à sa représentation, et de la règle prévue à l'article 13 de la loi du 10 septembre 1947 restreignant les possibilités de réduction de capital par reprise des apports des sociétaires sortants. Il est donc possible que la sortie du sociétariat soit différée en raison du respect de la règle précitée.

La Caisse Locale prélèvera sur la valeur des parts sociales que possède un sociétaire toute créance exigible à l'égard de celui-ci.

Les sociétaires démissionnaires ou exclus restent en outre tenus pendant cinq ans envers les sociétaires et envers les tiers de toutes les obligations existant au jour où leur retrait ou leur exclusion devient effectif dans la limite indiquée à l'article 5.4 ci-dessus.

6. DESCRIPTION GÉNÉRALE DES RELATIONS ENTRE LE CREDIT MUTUELARKEA ET LES CAISSES LOCALES QUI LUI SONT AFFILIÉES

6.1 Les relations de capital

Tout comme le Crédit Mutuel Arkéa, les Caisses Locales sont des sociétés coopératives, dont le capital est composé de parts sociales souscrites par des sociétaires. Les Caisses Locales détiennent à leur tour, au moyen de la détention d'actions, le capital de la société Crédit Mutuel Arkéa à laquelle elles sont affiliées.

Outre les Caisses Locales, le sociétariat du Crédit Mutuel Arkéa doit également être composé des personnes physiques nommées administrateurs par l'Assemblée Générale du Crédit Mutuel Arkéa. Enfin, le sociétariat du Crédit Mutuel Arkéa peut être composé de sociétés ou organismes contrôlés directement ou indirectement par les Caisses Locales.

6.2 La répartition des responsabilités en matière d'activité bancaire

Conformément à son règlement intérieur, c'est le Crédit Mutuel Arkéa qui :

- Assure l'agrément collectif, en qualité d'établissement de crédit, de l'ensemble des Caisses Locales adhérentes ;
- Répond de la solvabilité et de la liquidité du groupe formé avec l'ensemble des Caisses Locales, ainsi que du respect au sein de ce groupe, de la réglementation bancaire et financière en vigueur.

En conséquence, le Crédit Mutuel Arkéa est chargé au sein du groupe :

- De la définition et de la sauvegarde des équilibres financiers ;
- De la gestion de la trésorerie et du refinancement ;
- Du financement des principaux investissements;
- De l'exercice du contrôle ;
- De l'établissement et de l'adoption des comptes globalisés (Caisses Locales et Crédit Mutuel Arkéa) et consolidés (Caisses Locales, Crédit Mutuel Arkéa et les filiales).

Le règlement financier de la Fédération, auquel les Caisses Locales adhérentes sont tenues de se conformer, détermine également la répartition des responsabilités en matière d'activité bancaire.

Ainsi en matière de dépôts, les Caisses Locales, responsables des fonds qui leur sont confiés, veillent en permanence à la qualité des comptes ouverts chez elles et se conforment aux instructions de la Fédération pour tout ce qui concerne les ouvertures, le fonctionnement et les clôtures de ces comptes. Elles prennent en considération les orientations données par la Fédération en matière d'objectif et de structure de collecte des dépôts.

En matière de crédits, la Fédération veille au respect de la réglementation en vigueur et définit la politique du groupe Crédit Mutuel Arkéa en la matière.

Elle détermine ainsi, sur proposition du Crédit Mutuel Arkéa :

- Les règles de liquidité ;
- Les possibilités de crédit susceptibles d'être consentis par les Caisses Locales ;
- Les catégories de crédit qui peuvent être consentis ;
- Les montants et durées maxima des crédits :
- Les taux et conditions applicables aux crédits ;
- La procédure d'examen, d'attribution et de recouvrement des crédits.

Les Caisses Locales décident de l'attribution des crédits dans le cadre des procédures définies par la Fédération.

Les Caisses Locales utilisent les fonds collectés, sous forme de crédits aux particuliers, aux professionnels et aux associations, dans la limite des plafonds et règlements fixés par la Fédération. Au-delà des plafonds et règles définis par la Fédération, les crédits professionnels et les crédits aux associations sont de la compétence du Crédit Mutuel Arkéa ou de tout organisme financier qui pourrait exister ou être créé à cet effet.

Les comptes professionnels et les comptes d'associations présentant, pour la Caisse Locale, un risque trop important, sont tenus par le Crédit Mutuel Arkéa ou tout organisme qui pourrait exister à cet effet au second degré. Les critères de sélection de ces comptes sont du ressort de la Fédération.

Enfin, en aucun cas, sauf accord exprès de la Fédération, la Caisse Locale ne peut se porter caution, ni fournir son aval, pour quelque cause que ce soit.

6.3 Les relations financières

Les Caisses Locales ne peuvent avoir de relations financières qu'avec le Crédit Mutuel Arkéa.

Ainsi, le Crédit Mutuel Arkéa a notamment pour objet :

- De favoriser l'activité et le développement des Caisses Locales qui lui sont affiliées, notamment par la mise en commun de moyens financiers, techniques et administratifs ;
- De gérer les intérêts financiers communs des Caisses Locales, notamment en assurant leur liquidité et leur solvabilité ;
- De gérer les liquidités des Caisses Locales adhérentes, de faire à ses dernières des avances avec ou sans affectation spéciale et, plus généralement, de leur consentir toute facilité pour réaliser leur objet social.

Conformément à son règlement intérieur, le Crédit Mutuel Arkéa utilise les capitaux dont il dispose de manière à assurer notamment la compensation entre les Caisses Locales et leurs opérations de trésorerie.

En outre, les Caisses Locales participent au financement du compte conventionnel dit « 2% » tenu à la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en reversant au Crédit Mutuel Arkéa 2% de l'encours de leurs dépôts.

Les Caisses Locales participent à la constitution de réserves obligatoires. Cette participation s'opère sous forme d'un reversement au Crédit Mutuel Arkéa.

Les Caisses Locales placent leurs excédents de ressources auprès du Crédit Mutuel Arkéa et peuvent solliciter des avances de trésorerie auprès du Crédit Mutuel Arkéa. Chaque Caisse Locale dépose le solde de ses capitaux propres, après déduction de ses immobilisations, sur un compte bloqué ouvert dans les livres du Crédit Mutuel Arkéa.

6.4 Les relations de solidarité

Le mécanisme de solidarité prévu au sein du Groupe Crédit Mutuel Arkéa est un mécanisme de solidarité interfédérale qui prend appui sur l'article R.515-1 du Code monétaire et financier indépendamment des dispositions statutaires relatives à la responsabilité solidaire des actionnaires de Crédit Mutuel Arkéa (dans la limite de dix fois le montant des actions de catégorie A et d'une fois le montant des actions de catégorie B souscrites par l'actionnaire).

Ce texte prévoit que le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (le « CECEI ») peut, pour les groupes mutualistes et coopératifs, délivrer un agrément collectif à une caisse pour elle-même et pour toutes les caisses qui lui sont affiliées « lorsque la liquidité et la solvabilité des Caisses locales sont garanties du fait de cette affiliation ». Le Crédit Mutuel Arkéa bénéficie d'un

agrément collectif pour lui-même et toutes les Caisses locales adhérentes. Le CECEI a considéré que la liquidité et la solvabilité des Caisses locales étaient garanties du fait de cette affiliation.

Le mécanisme de solidarité est organisé par le règlement financier figurant à l'article 6 du Titre II du règlement général de fonctionnement de la Fédération du Crédit Mutuel du Massif Central et se traduit essentiellement par la constitution du Fonds fédéral de solidarité qui assure la péréquation des résultats des Caisses locales adhérentes et qui est alimenté par le biais de dotations et subventions émanant des Caisses locales.

Le Fonds fédéral:

Conformément à la décision de caractère général n°2-1982 de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, il est ouvert un Fonds fédéral dans les livres de la Fédération. Ce Fonds fédéral regroupe le Fonds fédéral de solidarité et le Fonds fédéral de réserves.

• Le Fonds fédéral de solidarité assure la péréquation des résultats des Caisses locales adhérentes par le biais de dotations et subventions.

La dotation au Fonds fédéral de solidarité est appelée auprès des Caisses locales excédentaires au prorata de leurs résultats disponibles après dotation de la réserve légale et de la réserve spéciale Part B, versement des intérêts statutaires et paiement de l'impôt correspondant.

Toute Caisse locale ayant eu des résultats déficitaires pendant une période de trois années consécutives fera l'objet d'une révision particulière. Un plan de redressement sera mis en place avec les services de la Fédération et du Crédit Mutuel Arkéa. A l'issue de la période de redressement fixée dans le plan, en cas de confirmation du déficit, la Fédération, en concertation avec le Crédit Mutuel Arkéa, statuera sur l'avenir de la Caisse locale.

• Le Fonds fédéral de réserves peut intervenir en faveur des Caisses locales dont la situation nette est négative ou dont le résultat est négatif, ainsi qu'en faveur de celles qui ont été victimes d'un sinistre exceptionnel.

La Fédération décide chaque année du niveau de dotation à ce Fonds.

En cas de dotation de ce Fonds au-delà de ses produits financiers, une cotisation peut être appelée auprès de chaque Caisse locale et du Crédit Mutuel Arkéa au prorata de leur encours, au 31 décembre de l'année précédente, de crédits à la clientèle non financière.

Le Fonds fédéral de réserves est géré par la Fédération. Les demandes d'intervention qui lui sont présentées sont examinées par la commission de gestion du Fonds de mutualisation des Pertes sur Crédits.

Le Crédit Mutuel Arkéa peut également intervenir sous forme d'avances, de subventions ou de prêts consentis aux Caisses locales en difficultés.

Ce mécanisme ne lie que les Caisses locales adhérentes, la Fédération et le Crédit Mutuel Arkéa ; il ne créé pas d'obligations des Caisses locales à l'égard des tiers.

En d'autres termes, il n'existe pas de solidarité passive des membres du Crédit Mutuel Arkéa à l'égard des tiers. Autrement dit, les créanciers d'une Caisse locale ne peuvent s'adresser qu'à cette Caisse et non pas à une autre ou au Crédit Mutuel Arkéa indifféremment.

Ce mécanisme de solidarité ne joue pas non plus à l'égard des créanciers du Crédit Mutuel Arkéa qui ne peuvent pas s'adresser aux Caisses locales, ensemble ou séparément, pour le paiement de leurs créances.

6.5 Les relations de contrôle

Pour répondre aux exigences de son statut d'établissement de crédit assurant l'agrément collectif de l'ensemble des Caisses Locales adhérentes, le Crédit Mutuel Arkéa exerce sur celles-ci le contrôle prévu par les textes régissant le Crédit Mutuel ou la profession bancaire.

Le Crédit Mutuel Arkéa est doté d'une entité d'inspection et d'audit qui a vocation à intervenir sur l'ensemble des Caisses Locales adhérentes et leurs structures de fonctionnement. Un comité d'audit est institué à son niveau.

Un inspecteur général unique a la responsabilité du contrôle pour l'ensemble du groupe formée avec l'ensemble des Caisses Locales.

Le Conseil d'Administration du Crédit Mutuel Arkéa reçoit chaque année communication du programme d'inspection des Caisses Locales adhérentes et d'un rapport de synthèse de l'ensemble des activités de contrôle réalisées par l'inspection générale auprès des Caisses Locales adhérentes.

CHAPITRE III

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES PROPRES A CHAQUE CAISSE LOCALE EMETTRICE ET ATTESTATIONS DES RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES

Les Caisses Locales du Crédit Mutuel du Massif Central affiliées au Crédit Mutuel Arkéa au nombre de 30, sont des sociétés coopératives de crédit à capital variable disposant d'une comptabilité autonome. Elles sont agréées collégialement avec la société Crédit Mutuel Arkéa en qualité d'établissement de crédit.

Leurs comptes sont consolidés avec ceux de la société Crédit Mutuel Arkéa et de ses filiales, selon une périodicité semestrielle.

1. PRESENTATION DES RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES PROPRES A CHAQUE CAISSE LOCALE

1.1 Eléments principaux du bilan des Caisses Locales

Actif du bilan

- Le principal poste à l'actif du bilan concerne les « créances sur clientèle », c'est-à-dire les comptes courants et les prêts accordés aux clients et sociétaires ;
- Le poste "Créances sur les établissements de crédit" représente les reversements effectués à la société Crédit Mutuel Arkéa pour que cette dernière puisse remplir les obligations du Groupe en matière de centralisation des dépôts réglementés ; ce poste comporte également les disponibilités de la Caisse Locale placées auprès de Crédit Mutuel Arkéa ;
- Le poste "participations sociétés du Groupe" enregistre les actions détenues par la Caisse Locale dans la société Crédit Mutuel Arkéa.

Passif du bilan

- Le poste « Comptes créditeurs de la clientèle » reprend les comptes courants de la clientèle et les comptes de dépôt (livrets, dépôts à terme, etc.) ;
- Les « Dettes envers les établissements de crédit » comportent essentiellement les ressources empruntées auprès de Crédit Mutuel Arkéa ;
- Le poste "Capital social" est constitué des parts sociales ; les « Réserves » sont dotées à chaque exercice des sommes disponibles après distribution de l'intérêt aux parts.

1.2 Éléments principaux du hors bilan des Caisses Locales

Il s'agit essentiellement des engagements de financement donnés à la clientèle. Les engagements de garantie reçus des établissements de crédit correspondent aux contregaranties sur prêts et à la garantie financière sur les opérations d'assurance accordées par la société Crédit Mutuel Arkéa.

1.3 Éléments principaux du compte de résultat des Caisses Locales

Les Charges

• Les Charges liées à la clientèle comprennent essentiellement les intérêts versés sur dépôts et les dotations aux provisions et pertes enregistrées sur les prêts (« coût du risque »);

- Les intérêts versés aux établissements de crédit correspondent à la rémunération versée au Crédit Mutuel Arkéa sur la trésorerie empruntée ;
- Les autres postes de charges significatifs sont les frais de fonctionnement de la Caisse Locale et la charge fiscale.

Les Produits

- Les Produits liés à la clientèle comprennent essentiellement les intérêts perçus sur les prêts accordés aux sociétaires, les commissions perçues et les reprises de provisions (« coût du risque »);
- Les produits financiers sur les établissements de crédit correspondent à la rémunération perçue sur les excédents de trésorerie placés auprès de Crédit Mutuel Arkéa, ainsi qu'aux intérêts sur les reversements obligatoires.

1.4 Signatures attestant de la sincérité de l'information

Les personnes responsables de l'information relative au Crédit Mutuel Arkéa certifient la sincérité de l'information contenue dans les fiches descriptives de chaque Caisse Locale émettrice ci-après.

2. LES 30 FICHES DESCRIPTIVES DE CHAQUE CAISSE LOCALE EMETTRICE

Chacune de ces fiches comprend les quatre parties suivantes :

- Comptes et données de gestion
- Dirigeants et renseignements généraux

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

6 PL DE JAUDE

63000 CLERMONT FERRAND

N° SIRET 318706058 APE 651 D

	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	260 305
Créances sur ets de crédits	12 470 513
Créances sur clientèle	26 810 268
Actions	0
Participations	138 199
Immobilisations incorporelles	0
Immobilisations corporelles	80 396
Autres actifs	153 720
Comptes de régularisation	915 278
TOTAL BILAN ACTIF	40 828 679
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	7 859 668
Comptes créditeurs de la clientèle	30 856 975
Autres passifs	60 589
Comptes de régularisation	287 307
Provisions pour risques et charges	0
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	1 651 426
Réserves	28 495
Résultat de l'exercice	84 218
TOTAL BILAN PASSIF	40 828 679
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	3 323 000
Engagements reçus	768 267
Autres engagements	41 322
COMPTE DE RESULTAT	2008
Produit net bancaire	1 238 627
Charge générales d'exploitation	-1 431 523
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-15 356
Résultat brut d'exploitation	-208 252
Coût du risque	-17 388
Résultat d'exploitation	-225 640
Dot amt et depr des immo corp et incorp	
Résultat courant avant impôt	-225 640
Résultat exceptionnel	347 654
Impôt sur les bénéfices	-37 796
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	
RESULTAT NET	84 218

JAUDE

CAISSE: 601 - CLERMONT-FD JAUDE
CIRCONSCRIPTION: CLERMONT-FERRAND OUEST ET CENTRE
DIRECTEUR (15.07.2009): CLAUDINE MIMY-LEROY
NBR. D'ADMINISTRATEURS: 9
PRESIDENTE: ROLLIN - ANNIE - 22 RUE DES RAPEAUX - ROYAT - 63400 CHAMALIERES - CHEF DE SERVICE FORMATIONS SANITAIRES ET
SOCIALES CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE - FIN DE MANDAT EN 2013.
VICE-PRESIDENT: CADOT - CLAUDE - 2 IMPASSE CHATAIGNERAIE - 63110 BEAUMONT - RETRAITE DIRECTION GENERALE DES IMPOTS FIN DE MANDAT EN 2011.

VICE-PRESIDENT: DEBRIGODE - JACQUES - 2 BIS AVENUE DE ROYAT - 63400 CHAMALIERES - RETRAITE MEDECIN - FIN DE MANDAT EN 2013.

(en Euros)

CREDIT MUTUEL DU MASSIF CENTRAL

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

MONTFERRAND

3 PL DE LA FONTAINE

63050 CLERMONT FERRAND CEDEX 2

N° SIRET 319051215 APE 651 D

	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	174 947
Créances sur ets de crédits	8 852 545
Créances sur clientèle	21 977 313
Actions	0
Participations	122 517
Immobilisations incorporelles	120 604
Immobilisations corporelles	420 071
Autres actifs	169 025
Comptes de régularisation	872 589
TOTAL BILAN ACTIF	32 709 612
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	7 424 569
Comptes créditeurs de la clientèle	23 240 913
Autres passifs	61 725
Comptes de régularisation	559 552
Provisions pour risques et charges	0
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	1 331 843
Réserves	20 943
Résultat de l'exercice	70 067
TOTAL BILAN PASSIF	32 709 612
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	2 713 772
Engagements reçus	946 008
Autres engagements	150,000,000
COMPTE DE RESULTAT	2008
Produit net bancaire	1 012 997
Charge générales d'exploitation	-1 133 131 -63 568
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-03 508
Résultat brut d'exploitation	-185 /02
	5 600
Coût du risque	
Résultat d'exploitation	
Résultat d'exploitation Dot amt et depr des immo corp et incorp	-178 074
Résultat d'exploitation Dot amt et depr des immo corp et incorp Résultat courant avant impôt	-178 074 -178 074
Résultat d'exploitation Dot amt et depr des immo corp et incorp Résultat courant avant impôt Résultat exceptionnel	-178 074 -178 074 275 084
Résultat d'exploitation Dot amt et depr des immo corp et incorp Résultat courant avant impôt	5 628 -178 074 -178 074 -178 074 -275 084 -26 943

CAISSE: 602 - MONTFERRAND

CIRCONSCRIPTION: COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND NORD

DIRECTEUR (15.07.2009): SERGE MASSEBOEUF

NBR. D'ADMINISTRATEURS: 8

PRESIDENTE: QUERON - JOSETTE - 24 RUE D'AVIGNON - 63100 CLERMONT-FERRAND - RETRAITEE MICHELIN - FIN DE MANDAT EN 2011.

VICE-PRESIDENT: CARRIERE - GUY - 1 LOTISSEMENT CHANTERESSE - RTE DE PERRIER - 63320 CHAMPEIX - GERANT MAINTENANCE
CHAUFFAGE - FIN DE MANDAT EN 2013.

VICE-PRESIDENT: ESTRAMON - ERIC - 3 RUE TOUR LA MONNAIE - 63000 CLERMONT-FERRAND - AVOCAT - FIN DE MANDAT EN 2012.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL MOULINS

27 RUE GAMBETTA 03000 MOULINS

N° SIRET 319073565 APE 651 D

	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	149 260
Créances sur ets de crédits	11 323 589
Créances sur clientèle	29 941 583
Actions	0
Participations	151 349
Immobilisations incorporelles	0
Immobilisations corporelles	111 400
Autres actifs	246 255
Comptes de régularisation	625 234
TOTAL BILAN ACTIF	42 548 671
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	8 841 219
Comptes créditeurs de la clientèle	31 614 824
Autres passifs	49 640
Comptes de régularisation	698 535
Provisions pour risques et charges	0
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	1 215 358
Réserves	50 305
Résultat de l'exercice	78 791
TOTAL BILAN PASSIF	42 548 671
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	2 698 089
Engagements reçus	1 636 791
Autres engagements	
COMPTE DE RESULTAT	2008
Produit net bancaire	1 359 038
Charge générales d'exploitation	-1 197 250
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-28 317
Résultat brut d'exploitation	133 471
Coût du risque	53 471
Résultat d'exploitation	186 941
Dot amt et depr des immo corp et incorp	
Résultat courant avant impôt	186 941
Résultat exceptionnel	-76 351
Impôt sur les bénéfices	-31 799
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	
RESULTAT NET	78 791

CAISSE: 603 - MOULINS

CAISSE: 803 - MOULINS
CIRCONSCRIPTION: MOULINS ET SES ENVIRONS
DIRECTEUR (15.07.2009): BENOIT BOULLE
NBR. D'ADMINISTRATEURS: 8
PRESIDENT: GILLET - GUY - LES LINARDS - 03000 BRESSOLLES - COMMERCANT - FIN DE MANDAT EN 2012.
VICE-PRESIDENT: GUIOT - OLIVIER - 7 RUE DU FER A CHEVAL - BUCHATIERE - 03440 SAINT - HILAIRE - TECHNICIEN LOGISTIQUE - FIN DE MANDAT EN 2010.

VICE-PRESIDENTE: THEVENIN - MARIE - FRANCE - 12 RUE DU MANEGE - 03000 MOULINS - COMMERÇANTE - FIN DE MANDAT EN 2011

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

AURILLAC

9 AV GAMBETTA 15000 AURILLAC

N° SIRET 319149076 APE 651 D

11 SINE! 313143010 ALE 001.5	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	151 653
Créances sur ets de crédits	7 655 017
Créances sur clientèle	23 195 950
Actions	(
Participations	84 372
Immobilisations incorporelles	(
Immobilisations corporelles	102 107
Autres actifs	172 804
Comptes de régularisation	733 134
TOTAL BILAN ACTIF	32 095 036
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	12 073 925
Comptes créditeurs de la clientèle	18 086 943
Autres passifs	42 097
Comptes de régularisation	343 061
Provisions pour risques et charges	(
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	1 439 978
Réserves	21 873
Résultat de l'exercice	87 159
TOTAL BILAN PASSIF	32 095 036
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	2 387 659
Engagements reçus	1 070 086
Autres engagements	
COMPTE DE RESULTAT	2008
Produit net bancaire	885 305
Charge générales d'exploitation	-1 039 020
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-1 039 020
Résultat brut d'exploitation	-184 58
Coût du risque	-184 58: 37 33:
	-147 2 5
Résultat d'exploitation	-147 23
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-147 25
Résultat courant avant impôt	
Résultat exceptionnel	272 22
Impôt sur les bénéfices	-37 813
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés RESULTAT NET	87 159

CAISSE: 604 - AURILLAC CIRCONSCRIPTION: COMMUNE D'AURILLAC ET DEPARTEMENT DU CANTAL DIRECTEUR (15.07.2009): GASTON CRANTELLE

NBR. D'ADMINISTRATEURS : 7
PRESIDENTE : BESOMBE - MARIE - PIERRE - 67 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - 15000 AURILLAC - SECRETAIRE COMPTABLE HOTEL DES
VENTES - FIN DE MANDAT EN 2010.

VICE-PRESIDENT : CELIER - PHILIPPE - CAUTRUNES - 15250 JUSSAC - RETRAITE - FIN DE MANDAT EN 2013.
VICE-PRESIDENT : MERAVILLE - ANDRE - GINALHAC - 15250 LARQUEVIEILLE - PREMIER CLERC DE NOTAIRE RETRAITE EN 2013. - FIN DE

MANDAT EN 2010.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

2 RUE EUGENE VIALA 12000 RODEZ

N° SIRET 319073607

APE 651 D

RODEZ

	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	238 152
Créances sur ets de crédits	10 220 388
Créances sur clientèle	27 807 831
Actions	0
Participations	91 724
Immobilisations incorporelles	121 959
Immobilisations corporelles	257 077
Autres actifs	348 312
Comptes de régularisation	1 439 503
TOTAL BILAN ACTIF	40 524 946
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	13 726 110
Comptes créditeurs de la clientèle	24 079 661
Autres passifs	71 585
Comptes de régularisation	758 617
Provisions pour risques et charges	0
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	1 752 294
Réserves	26 686
Résultat de l'exercice	109 994
TOTAL BILAN PASSIF	40 524 946
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	4 151 172
Engagements reçus	649 474
Autres engagements	31 289
COMPTE DE RESULTAT	2008
Produit net bancaire	957 986
Charge générales d'exploitation	-1 444 636
	-1 444 030
Dot ant at dear des immo com et incorn	-41 000
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-41 008
Résultat brut d'exploitation	-527 658
Résultat brut d'exploitation Coût du risque	- 527 658 4 336
Résultat brut d'exploitation Coût du risque Résultat d'exploitation	-527 658
Résultat brut d'exploitation Coût du risque Résultat d'exploitation Dot amt et depr des immo corp et incorp	-527 658 4 336 -523 321
Résultat brut d'exploitation Coût du risque Résultat d'exploitation Dot amt et depr des immo corp et incorp Résultat courant avant impôt	-527 658 4 336 -523 321 -523 321
Résultat brut d'exploitation Coût du risque Résultat d'exploitation Dot amt et depr des immo corp et incorp Résultat courant avant impôt Résultat exceptionnel	-527 658 4 336 -523 321 -523 321 688 445
Résultat brut d'exploitation Coût du risque Résultat d'exploitation Dot amt et depr des immo corp et incorp Résultat courant avant impôt	-527 658 4 336 -523 321 -523 321

CAISSE: 605 - RODEZ CIRCONSCRIPTION: NORD AVEYRON DIRECTEUR (15.07.2009): PATRICE LAINE

NBR. D'ADMINISTRATEURS: 12
PRESIDENT: DRUILHE - JACKY - 8 ROUTE DE NAUJAC - 12450 LUC - DIRECTEUR DE MAISONS DE SANTE - FIN DE MANDAT EN 2013.
VICE-PRESIDENT: BANES - JEAN - LOUIS - 10 RUE HELIOS - 12850 ONET-LE-CHATEAU - INGENIEUR - FIN DE MANDAT EN 2013.
VICE-PRESIDENT: RICHARDIS - GERARD - SOUYRI - SALLE - LA - SOURCE - 12330 MARCILLAC VALLON - RETRAITE DIRECTEUR
ADMINISTRATIF ET FINANCIER NEGOCE DE VIANDES - FIN DE MANDAT EN 2011.

060600

CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

MONTLUCON

9 BD DE COURTAIS 03100 MONTLUCON

N° SIRET 322463639 APE 651 D

N SINCE 322403039 AFE 031D	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	127 934
Créances sur ets de crédits	19 557 527
Créances sur clientèle	32 429 666
Actions	0
Participations	138 189
Immobilisations incorporelles	128 015
Immobilisations corporelles	280 910
Autres actifs	347 346
Comptes de régularisation	888 392
TOTAL BILAN ACTIF	53 897 980
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	76 858
Comptes créditeurs de la clientèle	52 002 741
Autres passifs	53 726
Comptes de régularisation	577 148
Provisions pour risques et charges	10 209
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	1 055 569
Réserves	48 700
Résultat de l'exercice	73 028
TOTAL BILAN PASSIF	53 897 980
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	3 480 420
Engagements reçus	675 078
Autres engagements	131 807
COMPTE DE RESULTAT	2008
Produit net bancaire	1 571 018
Charge générales d'exploitation	-1 393 030
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-41 593
Résultat brut d'exploitation	136 395
Coût du risque	-75 961
Résultat d'exploitation	60 434
Dot amt et depr des immo corp et incorp	
Résultat courant avant impôt	60 434
Résultat exceptionnel	44 800
Impôt sur les bénéfices	-32 206
F	
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	

CAISSE: 606 - MONTLUCON
CIRCONSCRIPTION: MONTLUÇON
DIRECTEUR (15.07.2009): BRUNO CLEMENT
NBR. D'ADMINISTRATEURS: 9

PRESIDENT : TROUBAT - PIERRE - LE MOULIN DE LA VERNOËLLE - 03410 DOMERAT - EXPERT FINANCIER - FIN DE MANDAT EN 2013. VICE-PRESIDENT : COPPIN - JACQUES - 4 RUE DES HORTENSIAS - 03100 MONTLUCON - RETRAITE - FIN DE MANDAT EN 2013.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL VICHY

16 RUE DU PDT WILSON

03200 VICHY

N° SIRET 321605966

NBR. D'ADMINISTRATEURS : 9

MANDAT EN 2011.

APE 651 D

2008 397 036 15 644 616 27 977 283 0 166 463 182 939 219 427 170 695 932 662 45 691 120
15 644 616 27 977 283 (166 463 182 939 219 427 170 699 932 662 45 691 120
27 977 283 (166 463 182 939 219 427 170 699 932 662 45 691 120
166 463 182 933 219 427 170 693 932 662 45 691 120
166 463 182 939 219 427 170 699 932 662 45 691 120
182 939 219 427 170 699 932 667 45 691 120
219 427 170 695 932 662 45 691 120
170 695 932 662 45 691 120
932 662 45 691 120
45 691 120
2008
962 253
42 005 454
87 599
551 235
(
1 934 550
47 556
102 475
45 691 120
2008
2 877 146
2011-140
1 985 793
64 353
2008
1 530 528
-1 531 206
-39 263
-39 94
24 873
-15 068
-15 068
171 902
11 1 502
-54 358

PRESIDENT: OSIER - CLAUDE - 8 RUE MARECHAL LYAUTEY - 03200 VICHY - MEDECIN - FIN DE MANDAT EN 2013.
VICE-PRESIDENT: CORRE - PIERRE - LES BANCHERAUX - 03700 BRUGHEAS - RETRAITE - FIN DE MANDAT EN 2013.
VICE-PRESIDENT: PROMEYRAT - FERNAND - SEMAUTRE - 03800 MONTEIGNET - SUR - L'ANDELOT - DIRECTEUR D'HOTEL - FIN DE

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

CHAMALIERES

30 B AV DE ROYAT 63400 CHAMALIERES

N° SIRET 325274447 APE 651 D

	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	60 958
Créances sur ets de crédits	9 347 840
Créances sur clientèle	28 968 773
Actions	0
Participations	85 291
Immobilisations incorporelles	0
Immobilisations corporelles	88 128
Autres actifs	92 883
Comptes de régularisation	848 658
TOTAL BILAN ACTIF	39 492 532
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	9 166 775
Comptes créditeurs de la clientèle	28 728 762
Autres passifs	5 024
Comptes de régularisation	255 209
Provisions pour risques et charges	0
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	1 260 291
Réserves	19 729
Résultat de l'exercice	56 743
TOTAL BILAN PASSIF	39 492 532
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	2 880 599
Engagements reçus	363 519

Autros	engagements
Autics	cingugements

2008	DE RESULTAT
1 006 096	t bancaire
-993 976	arge générales d'exploitation
-22 602	amt et depr des immo corp et incorp
-10 482	rut d'exploitation
41 981	ut du risque
31 499	exploitation
	amt et depr des immo corp et incorp
31 499	ourant avant impôt
47 669	sultat exceptionnel
-22 425	ôt sur les bénéfices
	ations/Reprises de FRBG et provisions règlementés
56 743	T NET

CAISSE: 608 - CHAMALIERES
CIRCONSCRIPTION: CHAMALIERES
DIRECTEUR (15.07.2009): CARLOS DA SILVA
NBR. D'ADMINISTRATEURS: 10
PRESIDENT: RAGE - PHILIPPE - 4 RUE DES ACACIAS - 63110 BEAUMONT - COMPTABLE - FIN DE MANDAT EN 2013.
VICE-PRESIDENTE: PILAET - PATRICIA - 14 AVENUE ANATOLE FRANCE - 63130 ROYAT - EN RECHERCHE D'EMPLOI - FIN DE MANDAT EN 2011.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

ISSOIRE

14 BD DE LA MANLIERE 63500 ISSOIRE

N° SIRET 325274454 APE 651 D

	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	114 371
Créances sur ets de crédits	10 455 336
Créances sur clientèle	33 503 681
Actions	0
Participations	89 309
Immobilisations incorporelles	105 979
Immobilisations corporelles	278 890
Autres actifs	330 365
Comptes de régularisation	1 077 751
TOTAL BILAN ACTIF	45 955 682
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	16 637 817
Comptes créditeurs de la clientèle	26 901 646
Autres passifs	65 054
Comptes de régularisation	706 943
Provisions pour risques et charges	0
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	1 485 704
Réserves	58 206
Résultat de l'exercice	100 312
TOTAL BILAN PASSIF	45 955 682
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	3 897 460
Engagements donnes	3 897 400
Engagements reçus	2 414 223
,	
Autres engagements	76 998
COMPTE DE RESULTAT	2008
COMPTE DE RESULTAT	2006
Produit net bancaire	1 179 183
Charge générales d'exploitation	-1 338 503
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-59 865
Résultat brut d'exploitation	-219 185
Coût du risque	-20 809
Résultat d'exploitation	-239 994
Dot amt et depr des immo corp et incorp	
Résultat courant avant impôt	-239 994
Résultat exceptionnel	386 833
Impôt sur les bénéfices	-46 527
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	
RESULTAT NET	100 312

CAISSE: 609 - ISSOIRE
CIRCONSCRIPTION: COMMUNE D'ISSOIRE ET SES ENVIRONS DANS LA LIMITE DU DEPARTEMENT
DIRECTEUR (15.07.2009): FREDERIC SEGUIN

NBR. D'ADMINISTRATEURS : 8

PRESIDENT: DABERT - JEAN - CLAUDE - RUE CROIX MOUNIES - 63500 SOLIGNAT-LEMBRON - COMPTABLE - FIN DE MANDAT EN 2010. VICE-PRESIDENT: BESSE - JEAN - 1 ROUTE DE SAINT - JULIEN - 63320 CHAMPEIX - RETRAITE HUISSIER - FIN DE MANDAT EN 2011.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

LES NEUF SOLEILS

2 BD LOUIS LOUCHEUR 63000 CLERMONT FERRAND

N° SIRET 324154558

APE 651 D

	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	117 327
Créances sur ets de crédits	3 953 699
Créances sur clientèle	10 030 476
Actions	0
Participations	38 751
Immobilisations incorporelles	0
Immobilisations corporelles	422 961
Autres actifs	141 831
Comptes de régularisation	725 041
TOTAL BILAN ACTIF	15 430 085
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	3 242 770
Comptes créditeurs de la clientèle	11 421 607
Autres passifs	14 646
Comptes de régularisation	190 688
Provisions pour risques et charges	0
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	511 737
Réserves	12 378
Résultat de l'exercice	36 258
TOTAL BILAN PASSIF	15 430 085
HOR\$ BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	1 145 434
Engagements reçus	442 721
Autres engagements	

COMPTE DE RESULTAT	2008
Produit net bancaire	363 703
Charge générales d'exploitation	-664 446
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-92 566
Résultat brut d'exploitation	-393 310
Coût du risque	-31 497
Résultat d'exploitation	-424 807
Dot amt et depr des immo corp et incorp	
Résultat courant avant impôt	-424 807
Résultat exceptionnel	473 708
Impôt sur les bénéfices	-12 643
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	
RESULTAT NET	36 258

CAISSE: 610 - CLERMONT-FD LES NEUF SOLEILS
CIRCONSCRIPTION: QUARTIERS SAINT-JACQUES ET LES NEUF SOLEILS
DIRECTEUR (15.07.2009): ERIC DEDOUCHE
NBR. D'ADMINISTRATEURS: 8
PRESIDENTE: CROC - MONIQUE - 17 RUE DES LITTES - 63100 CLERMONT-FERRAND - RETRAITEE - FIN DE MANDAT EN 2013.
VICE-PRESIDENT: GRENIER - JEAN - FRANCOIS - 18 BOULEVARD COTE BLATIN - 63000 CLERMONT-FERRAND - RETRAITE SNCF - FIN DE

MANDAT EN 2010.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

RIOM

1 RUE MALOUET 63200 RIOM

N° SIRET 330907262 APE 651 D

	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	227 961
Créances sur ets de crédits	11 965 882
Créances sur clientèle	37 112 601
Actions	0
Participations	113 875
Immobilisations incorporelles	0
Immobilisations corporelles	16 995
Autres actifs	308 242
Comptes de régularisation	900 870
TOTAL BILAN ACTIF	50 646 426
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	16 142 171
Comptes créditeurs de la clientèle	32 085 349
Autres passifs	49 558
Comptes de régularisation	697 961
Provisions pour risques et charges	0
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	1 558 333
Réserves	28 402
Résultat de l'exercice	84 652
TOTAL BILAN PASSIF	50 646 426
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	4 104 316
Engagements reçus	1 507 935
Autres engagements	342 565
COMPTE DE RESULTAT	2008
Produit net bancaire	1 377 284
	-1 354 102
Charge générales d'exploitation Dot amt et depr des immo corp et incorp	-1 354 102 -6 443
Résultat brut d'exploitation	16 739
Coût du risque	7 757
Résultat d'exploitation	24 496
Dot amt et depr des immo corp et incorp	24 496
Résultat courant avant impôt	
Résultat exceptionnel	98 005
Impôt sur les bénéfices	-37 849
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	24.050
RESULTAT NET	84 652

CAISSE: 611 - RIOM

CIRCONSCRIPTION: RIOM ET COMMUNES ENVIRONNANTES NORD PUY-DE-DOME DIRECTEUR (15.07.2009): GUILLAUME FERRAND NBR. D'ADMINISTRATEURS: 5

PRESIDENT - MORENO - HELENE - 14 RUE MERCURE - 63100 CLERMONT-FERRAND - EMPLOYEE MUNICIPALE TV8 - FIN DE MANDAT EN

2009

VICE-PRESIDENT: RAGE - PHILIPPE - 4 RUE DES ACACIAS - 63110 BEAUMONT - COMPTABLE - FIN DE MANDAT EN 2010.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

CUSSET

42 PL VICTOR HUGO 03300 CUSSET

N° SIRET

333542835 APE 651 D

	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	178 730
Créances sur ets de crédits	7 605 422
Créances sur clientèle	21 401 171
Actions	0
Participations	94 730
Immobilisations incorporelles	11 000
Immobilisations corporelles	220 990
Autres actifs	143 492
Comptes de régularisation	616 704
TOTAL BILAN ACTIF	30 272 240
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	11 509 579
Comptes créditeurs de la clientèle	17 039 907
Autres passifs	30 586
Comptes de régularisation	378 061
Provisions pour risques et charges	0
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	1 209 055
Réserves	40 962
Résultat de l'exercice	64 091
TOTAL BILAN PASSIF	30 272 240
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	1 693 640
Engagements reçus	729 273
Autres engagements	
COMPTE DE RESULTAT	2008
Produit net bancaire	883 735
Charge générales d'exploitation	-918 802
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-57 173
Résultat brut d'exploitation	-92 239
Coût du risque	-2 919
Résultat d'exploitation	-95 158
Dot amt et depr des immo corp et incorp	
Résultat courant avant impôt	-95 158
Résultat exceptionnel	183 919
Impôt sur les bénéfices	-24 670
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	

CAISSE: 612 - CUSSET

CIRCONSCRIPTION : CUSSET

DIRECTEUR (15.07.2009) : LAURENT ROY

NBR. D'ADMINISTRATEURS : 8

PRESIDENT : FAVE - DOMINIQUE - CHEMIN DES PERVENCHES - 03300 CUSSET - COMMERCANT ELECTRO-MENAGER - FIN DE MANDAT EN

2012.
VICE-PRESIDENT: BAYLE - GEORGES - 22 COURS TRACY - 03300 CUSSET - MEDECIN OPHTALMOLOGISTE - FIN DE MANDAT EN 2011.
VICE-PRESIDENTE: VONARX - SANDRINE - BLANCHET - 42 RUE DU STADE - 03300 MOLLES - RESPONSABLE DU PERSONNEL SOCIETE D'AMBULANCES - FIN DE MANDAT EN 2011.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

MONTLUCON LES MARAIS

59 AV ALBERT THOMAS 03100 MONTLUCON

N° SIRET 331744987 APE 651 D

N SIRE! 331/4498/ APE 051D	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	240 053
Créances sur ets de crédits	10 978 891
Créances sur clientèle	21 107 271
Actions	0
Participations	88 387
mmobilisations incorporelles	9 526
mmobilisations corporelles	216 753
Autres actifs	148 408
Comptes de régularisation	599 741
TOTAL BILAN ACTIF	33 389 031
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	4 317 284
Comptes créditeurs de la clientèle	27 563 159
Autres passifs	30 259
Comptes de régularisation	412 337
Provisions pour risques et charges	0
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	982 607
Réserves	28 649
Résultat de l'exercice	54 735
TOTAL BILAN PASSIF	33 389 031
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	1 774 251
Engagements reçus	1 313 928
Autres engagements	
COMPTE DE RESULTAT	2008
Produit net bancaire	1 126 918
Charge générales d'exploitation	-1 036 893
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-30 647
Résultat brut d'exploitation	59 379
Coût du risque	-4 503
Résultat d'exploitation	54 876
Dot amt et depr des immo corp et incorp	
Résultat courant avant impôt	54.07
	54 876
Résultat exceptionnel	
Résultat exceptionnel Impôt sur les bénéfices	54 876 20 513 -20 653
·	20 513

CAISSE: 613 - MONTLUCON LES MARAIS
CIRCONSCRIPTION: MONTLUÇON SECTEUR OUEST
DIRECTEUR (15.07.2009): DANIEL DOBRECOURT
NBR. D'ADMINISTRATEURS: 7
PRESIDENT: BARBAT - DANIEL - 20 RUE DU GOUR DU PUY - 03100 MONTLUCON - RETRAITE PHOTOGRAPHE - FIN DE MANDAT EN 2011.
VICE-PRESIDENT: LEROY - FRANCIS - LAGE - 03370 SAINT - DESIRE - AGRICULTEUR - FIN DE MANDAT EN 2012.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

COURNON

2 PL JOSEPH GARDET

63800 COURNON D AUVERGNE

N° SIRET 339961187 APE 651 D

N SIRET 339961187 APE 051 D	
DU AN ACTIC MANAGEMENT	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	231 313
Créances sur ets de crédits	10 231 403
Créances sur clientèle	34 961 357
Actions	0 75 808
Participations	
Immobilisations incorporelles	60 531
Immobilisations corporelles Autres actifs	285 254 218 592
Comptes de régularisation	1 259 369
TOTAL BILAN ACTIF	47 323 627
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
	7.77
Banque	40.055.455
Dettes envers les établissements de crédit	16 355 155
Comptes créditeurs de la clientèle Autres passifs	28 096 294 43 458
Comptes de régularisation	805 714
Provisions pour risques et charges	005 / 14
Provisions pour risques et charges Provisions règlementées	·
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	1 882 217
Réserves	38 471
Résultat de l'exercice	102 319
TOTAL BILAN PASSIF	47 323 627
None Billian and Arabina	2000
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	3 190 730
Engagements reçus	1 216 966
Engagements reçus	1210 300
Autres engagements	595 645
COMPTE DE RESULTAT	2008
COMPTE DE RESOLTAT	2000
Produit net bancaire	1 036 183
Charge générales d'exploitation	-1 409 369
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-44 944
Résultat brut d'exploitation	-418 130
Coût du risque	17 410
Résultat d'exploitation	-400 720
Dot amt et depr des immo corp et incorp	
Résultat courant avant impôt	-400 720
Résultat exceptionnel	548 918
Impôt sur les bénéfices	-45 879
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	

CAISSE: 614 - COURNON

RESULTAT NET

CIRCONSCRIPTION : COURNON

DIRECTEUR (15.07.2009): PHILIPPE MOUGET

NBR. D'ADMINISTRATEURS: 10

PRESIDENT: BARBAT - DANIEL - 20 RUE DU GOUR DU PUY - 03100 MONTLUCON - RETRAITE PHOTOGRAPHE - FIN DE MANDAT EN 2011.

VICE-PRESIDENT: LEROY - FRANCIS - LAGE - 03370 SAINT - DESIRE - AGRICULTEUR - FIN DE MANDAT EN 2012.

102 319

(en Euros)

CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

GALAXIE

81 RUE FONTGIEVE

63000 CLERMONT FERRAND

N° SIRET 381855014

APE 651 D

	(en Euros /
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	130 452
Créances sur ets de crédits	6 756 197
Créances sur clientèle	18 685 405
Actions	0
Participations	59 484
Immobilisations incorporelles	96 043
Immobilisations corporelles	75 443
Autres actifs	137 246
Comptes de régularisation	416 392
TOTAL BILAN ACTIF	26 356 662
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	7 619 426
Comptes créditeurs de la clientèle	16 994 878
Autres passifs	27 611
Comptes de régularisation	274 635
Provisions pour risques et charges	0
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	1 335 368
Réserves	33 740
Résultat de l'exercice	71 004
TOTAL BILAN PASSIF	26 356 662
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	1 457 462
Engagements reçus	887 126
Autres engagements	
COMPTE DE RESULTAT	2008
Produit net bancaire	965 233
Charge générales d'exploitation	-879 875
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-29 909
Résultat brut d'exploitation	55 449
Coût du risque	-7 510
Résultat d'exploitation	47 938
Dot amt et depr des immo corp et incorp	41 330
Résultat courant avant impôt	47 938
Résultat exceptionnel	48 925
Impôt sur les bénéfices	-25 859
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	23 033
RESULTAT NET	71 004

CAISSE: 615 - CLERMONT-FD GALAXIE

CIRCONSCRIPTION: CLERMONT-FERRAND NORD ET OUEST COMMUNES LIMITROPHES HORS CHAMALIERES

DIRECTEUR (15.07.2009): ALEXANDRA THUEL-CHASSAIGNE

NBR. D'ADMINISTRATEURS : 8

PRESIDENTE: JUSSEAUME - CATHERINE - 9 RUE GAULTIER DE BIAUZAT - 63000 CLERMONT-FERRAND - PSYCHOTHERAPEUTE - FIN DE MANDAT EN 2010.
VICE-PRESIDENT: COPET - PATRICK - 15 COURS SABLON - 63000 CLERMONT-FERRAND - RETRAITE CADRE MICHELIN - FIN DE MANDAT

VICE-PRESIDENT: COPET - PATRICK - 15 COURS SABLON - 63000 CLERMONT-FERRAND - RETRAITE CADRE MICHELIN - FIN DE MANDAT |EN 2012.

VICE-PRESIDENTE: KREBS - PARAY - DOMINIQUE - 6 AVENUE DE LA LIBERATION - 63000 CLERMONT-FERRAND - EDUCATRICE - FIN DE MANDAT EN 2010.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL MILLAU

10 AV JEAN JAURES 12100 MILLAU

N° SIRET 333746394 APE 651 D

N OINE1 333740394 AFE 031 D	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	78 774
Créances sur ets de crédits	6 953 138
Créances sur clientèle	16 944 092
Actions	0
Participations	84 435
Immobilisations incorporelles	99 702
Immobilisations corporelles	189 414
Autres actifs	106 731
Comptes de régularisation	708 108
TOTAL BILAN ACTIF	25 164 393
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	5 601 848
Comptes créditeurs de la clientèle	18 141 111
Autres passifs	42 609
Comptes de régularisation	323 517
Provisions pour risques et charges	11 016
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	982 264
Réserves	14 052
Résultat de l'exercice	47 977
TOTAL BILAN PASSIF	25 164 393
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	1 966 294
Secretary Burger (Included the economic Association)	
Engagements reçus	493 335
Autres engagements	40 314
COMPTE DE RESULTAT	2008
Produit net bancaire	816 571
Charge générales d'exploitation	-1 041 322
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-38 386
Résultat brut d'exploitation	-263 137
Coût du risque	13 739
Résultat d'exploitation	-249 398
Dot amt et depr des immo corp et incorp	
Résultat courant avant impôt	-249 398
Résultat exceptionnel	316 362
Impôt sur les bénéfices	-18 987
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	
RESULTAT NET	47 977

CAISSE: 616 - MILLAU

CIRCONSCRIPTION: MILLAU ET LE SUD AVEYRON DIRECTEUR (15.07.2009); CHRISTIAN LE ROY NBR. D'ADMINISTRATEURS: 9

PRESIDENT : BANNES - DANIEL - 18 RUE CAPITAINE DARRET - 12100 CREISSELS - INGENIEUR THERMICIEN - FIN DE MANDAT EN 2013. VICE-PRESIDENT : DEJEAN - JACQUES - LES AUMIERES HAUTES - 12100 MILLAU - RETRAITE AGRICULTEUR - FIN DE MANDAT EN 2010.

(en Euros)

CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

ENSEIGNANT

59 B BD LAFAYETTE

63000 CLERMONT FERRAND

N° SIRET 430238022

APE 651 D

	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	63 843
Créances sur ets de crédits	8 035 769
Créances sur clientèle	73 963 588
Actions	0
Participations	6 119
Immobilisations incorporelles	0
Immobilisations corporelles	27 965
Autres actifs	658 617
Comptes de régularisation	1 612 331
TOTAL BILAN ACTIF	84 368 233
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	65 360 437
Comptes créditeurs de la clientèle	16 469 702
Autres passifs	55 205
Comptes de régularisation	988 806
Provisions pour risques et charges	4 623
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	1 193 085
Réserves	140 989
Résultat de l'exercice	155 386
TOTAL BILAN PASSIF	84 368 233
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	4 555 001
Engagements reçus	129 487
Autres engagements	
COMPTE DE RESULTAT	2008
Produit net bancaire	391 665
Charge générales d'exploitation	-1 126 135
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-4 116
Résultat brut d'exploitation	-738 585
Coût du risque	-890
Résultat d'exploitation	-739 475
Dot amt et depr des immo corp et incorp	
Résultat courant avant impôt	-739 475
Résultat exceptionnel	968 185
Impôt sur les bénéfices	-73 323
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	
RESULTAT NET	155 387

CAISSE: 621 - ENSEIGNANT
CIRCONSCRIPTION: TERRITOIRE DES 4 DEPARTEMENTS QUI COMPOSENT LA FEDERATION MASSIF CENTRAL, AVEC LA RESERVE
TENANT A L'AVEVRON DONT LA CIRCONSCRIPTION RECTORALE RATTACHE CE DEPARTEMENT A L'ACADEMIE DE TOULOUSE
DIRECTEUR (15.07.2009): NADINE QUONIOU
NBR. D'ADMINISTRATEURS: 9
PRESIDENTE: BUISSON - EVELYNE - 38 RUE VOLTAIRE - 63800 COURNON - D'AUVERGNE - PROFESSEUR - FIN DE MANDAT EN 2010.
VICE-PRESIDENT: GASSER - DANIEL - SAY - 63740 GELLES - PROFESSEUR - FIN DE MANDAT EN 2011.

062200

CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL

CAISSE DE CREDIT MUTUEL LUSITANO

26 PL DELILLE

63000 CLERMONT FERRAND

APE 651 D N° SIRET 433472925

	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	112 595
Créances sur ets de crédits	4 881 947
Créances sur clientèle	14 630 591
Actions	0
Participations	10
Immobilisations incorporelles	131
Immobilisations corporelles	247 378
Autres actifs	209 678
Comptes de régularisation	377 429
TOTAL BILAN ACTIF	20 459 758
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	8 293 743
Comptes créditeurs de la clientèle	10 827 186
Autres passifs	24 674
Comptes de régularisation	278 849
Provisions pour risques et charges	0
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	926 741
Réserves	44 670
Résultat de l'exercice	63 896
TOTAL BILAN PASSIF	20 459 758
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	1 129 915
Engagomento delmoo	1120010
Engagements reçus	729 452
Autres engagements COMPTE DE RESULTAT	2008
COMPTEDENESSEIA	V 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
Produit net bancaire	592 633
Charge générales d'exploitation	-579 954
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-25 546
Résultat brut d'exploitation	-12 866
Coût du risque	-26 428
Résultat d'exploitation	-39 295
Dot amt et depr des immo corp et incorp	
Résultat courant avant impôt	-39 295
Résultat exceptionnel	127 588
Impôt sur les bénéfices	-24 398
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	
RESULTAT NET	63 896

CAISSE: 622 - LUSITANO
CIRCONSCRIPTION: TERRITOIRE DES 4 DEPARTEMENTS QUI COMPOSENT LA FEDERATION DU CMMC
DIRECTEUR (15.07.2009): ALEXANDRA THUEL-CHASSAIGNE
NBR. D'ADMINISTRATEURS: 5
PRESIDENT: DA SILVA - DOMINIQUE - 2 RUE CANTONIER - BEAUNE LE CHAUD - 63122 ST - GENES - CHAMPANELLE - JOURNALISTE - FIN DE MANDAT EN 2010.

VICE-PRESIDENT: DIAS HENRIQUES - ANGELINO - 2 RUE DU 11 NOVEMBRE - 63170 AUBIERE - EMPLOYE - FIN DE MANDAT EN 2011 VICE-PRESIDENTE: MORENO - HELENE - 13 RUE MERCURE - 63100 CLERMONT-FERRAND - EMPLOYEE MUNICIPALE TV8 - FIN DE MANDAT EN 2013.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL THIERS

27 AV CHARLES DE GAULLE

63300 THIERS

N° SIRET 439831678 APE 651 D

	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	171 491
Créances sur ets de crédits	2 953 112
Créances sur clientèle	9 850 379
Actions	0
Participations	10
Immobilisations incorporelles	38 112
Immobilisations corporelles	130 136
Autres actifs	129 705
Comptes de régularisation	511 817
TOTAL BILAN ACTIF	13 784 763
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	5 417 508
Comptes créditeurs de la clientèle	7 311 818
Autres passifs	15 976
Comptes de régularisation	247 968
Provisions pour risques et charges	7 400
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	722 061
Réserves	20 823
Résultat de l'exercice	41 209
TOTAL BILAN PASSIF	13 784 763
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	1 337 221
Engagements reçus	172 901
Autres engagements	

COMPTE DE RESULTAT	2008
Produit net bancaire	516 879
Charge générales d'exploitation	-615 647
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-37 439
Résultat brut d'exploitation	-136 207
Coût du risque	-14 470
Résultat d'exploitation	-150 677
Dot amt et depr des immo corp et incorp	
Résultat courant avant impôt	-150 677
Résultat exceptionnel	205 343
Impôt sur les bénéfices	-13 458
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	
RESULTAT NET	41 209

CAISSE: 623 - THIERS
CIRCONSCRIPTION: COMMUNE DE THIERS ET ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF
DIRECTEUR (15.07.2009): LAURENT RABUSSON
NBR. D'ADMINISTRATEURS: 5
PRESIDENT: PERCHE - GERARD - LA SAUVETAT - 63120 AUBUSSON - D'AUVERGNE - SANS PROFESSION - FIN DE MANDAT EN 2012.
VICE-PRESIDENT: FAUGERE - FABRICE - MAYOUX - 63300 ESCOUTOUX - ENTRAINEUR FEDERAL LIGUE D'AUVERGNE DE TENNIS - FIN DE MANDAT EN 2011.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

SAINT FLOUR

10 CRS SPY-DES-TERNES 15100 ST FLOUR

N° SIRET 441139516 APE 651 D

	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	101 959
Créances sur ets de crédits	1 929 641
Créances sur clientèle	10 100 587
Actions	0
Participations	10
Immobilisations incorporelles	213 429
Immobilisations corporelles	94 174
Autres actifs	114 513
Comptes de régularisation	590 721
TOTAL BILAN ACTIF	13 145 034
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	6 196 593
Comptes créditeurs de la clientèle	5 922 314
Autres passifs	19 849
Comptes de régularisation	369 769
Provisions pour risques et charges	
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	577 734
Réserves	22 056
Résultat de l'exercice	36 719
TOTAL BILAN PASSIF	13 145 034
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	2 196 086
Engagements reçus	666 208

Autres engagements

COMPTE DE RESULTAT	2008
Produit net bancaire	444 873
Charge générales d'exploitation	-609 695
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-25 745
Résultat brut d'exploitation	-190 567
Coût du risque	-9 299
Résultat d'exploitation	-199 866
Dot amt et depr des immo corp et incorp	
Résultat courant avant impôt	-199 866
Résultat exceptionnel	249 272
Impôt sur les bénéfices	-12 686
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	
RESULTAT NET	36 719

CAISSE: 624 - SAINT-FLOUR
CIRCONSCRIPTION: COMMUNE DE SAINT-FLOUR ET ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF
DIRECTEUR (15.07.2009): BERTRAND BONGAIN

NBR. D'ADMINISTRATEURS: 7
PRESIDENT: BOS - CHRISTIAN - LA BASTIDE DE SOULHARD - 15230 PIERREFORT - AGRICULTEUR - FIN DE MANDAT EN 2011.
VICE-PRESIDENT: BILA - PIERRE - ROUTE DE LA GARE - 15170 TALIZAT - CADRE ADMINISTRATIF «CELITE» (MACHINES ET PROCEDES POUR INDUSTRIE CHIMIQUE) - FIN DE MANDAT EN 2010.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL AUBIERE

113 AV JEAN MOULIN 63170 AUBIERE

N° SIRET 443821160 APE 651 D

	(en Euros
BILAN ACTIF AU 31/12/08	200
Caisse	86 32
Créances sur ets de crédits	3 867 05
Créances sur clientèle	13 548 11
Actions	
Participations	1
mmobilisations incorporelles	
mmobilisations corporelles	250 37
Autres actifs	100 07
Comptes de régularisation	611 60
TOTAL BILAN ACTIF	18 463 55
BILAN PASSIF AU 31/12/08	200
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	6 542 41
Comptes créditeurs de la clientèle	10 804 05
Autres passifs	18 02
Comptes de régularisation	240 99
Provisions pour risques et charges	
Provisions règlementées	
onds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	759 79
Réserves	50 92
Résultat de l'exercice	47 34
TOTAL BILAN PASSIF	18 463 55
HORS BILAN AU 31/12/08	200
Engagements donnés	1 501 35
Engagements reçus	525 87
Autres engagements	
COMPTE DE RESULTAT	200
Produit net bancaire	582 94
Charge générales d'exploitation	-668 99
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-57 46
Résultat brut d'exploitation	-143 51
Coût du risque	-43 21
Résultat d'exploitation	-186 71
Dot amt et depr des immo corp et incorp	
Résultat courant avant impôt	-186 71
Résultat exceptionnel	252 77
Impôt sur les bénéfices	-18 71
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	
RESULTAT NET	47 34

CAISSE: 625 - AUBIERE CIRCONSCRIPTION: COMMUNE D'AUBIERE ET LES COMMUNES ENVIRONNANTES

DIRECTEUR (15.07.2009) : JOËL DURAND NBR. D'ADMINISTRATEURS : 8

PRESIDENT: MAZAL - HENRI - 10 AVENUE R. BERGOUGNAN - 63100 CLERMONT - FD - RETRAITE CHARCUTIER TRAITEUR - FIN DE MANDAT EN 2011.

VICE-PRESIDENT: BERTHOU - JOEL - 14 IMPASSE DES TILLEULS - 63540 ROMAGNAT - INGENIEUR MICHELIN - FIN DE MANDAT EN 2012.

VICE-PRESIDENTE: CLERLANDE - ANNE - MARIE - 86 AVENUE DU ROUSSILLON - 63170 AUBIERE - DIRECTEUR JURIDIQUE - FIN DE MANDAT EN 2011.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

9 PL DE LA REPUBLIQUE

12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

N° SIRET 442046074 APE 651 D

	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	142 619
Créances sur ets de crédits	2 577 026
Créances sur clientèle	7 999 497
Actions	0
Participations	10
Immobilisations incorporelles	106 714
Immobilisations corporelles	93 390
Autres actifs	168 940
Comptes de régularisation	276 429
TOTAL BILAN ACTIF	11 364 627
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	4 071 516
Comptes créditeurs de la clientèle	6 383 528
Autres passifs	4 486
Comptes de régularisation	224 271
Provisions pour risques et charges	141 000
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	471 098
Réserves	28 600
Résultat de l'exercice	40 128
TOTAL BILAN PASSIF	11 364 627
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	1 253 212
Engagements reçus	622 082

Autres engagements

COMPTE DE RESULTAT	2008
Produit net bancaire	477 064
Charge générales d'exploitation	-572 656
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-24 339
Résultat brut d'exploitation	-119 931
Coût du risque	59 558
Résultat d'exploitation	-60 373
Dot amt et depr des immo corp et incorp	
Résultat courant avant impôt	-60 373
Résultat exceptionnel	102 620
Impôt sur les bénéfices	-2 118
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	
RESULTAT NET	40 128

CAISSE: 626 - VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE CIRCONSCRIPTION: COMMUNE DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE ET SON ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF. DIRECTEUR (15.07.2009): LIONEL AMANS

NBR. D'ADMINISTRATEURS : 7

PRESIDENT: CENDRET - PAUL - 13 RUE DES COQUELICOTS - 12350 LANUEJOULS - RETRAITE DE L'INDUSTRIE - FIN DE MANDAT EN

VICE-PRESIDENT : LACROIX - BERNARD - ORLHONAC - 12200 LA ROUQUETTE - RETRAITE DE L'ARMEE - FIN DE MANDAT EN 2013.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE

53 BD LEDRU ROLLIN

03500 ST POURCAIN SUR SIOULE

APE 651 D N° SIRET 447945783

	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	75 946
Créances sur ets de crédits	1 781 791
Créances sur clientèle	9 720 731
Actions	0
Participations	10
Immobilisations incorporelles	0
Immobilisations corporelles	110 285
Autres actifs	131 360
Comptes de régularisation	235 742
TOTAL BILAN ACTIF	12 055 866
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	6 292 526
Comptes créditeurs de la clientèle	5 054 272
Autres passifs	13 261
Comptes de régularisation	180 248
Provisions pour risques et charges	
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	436 177
Réserves	37 579
Résultat de l'exercice	41 803
TOTAL BILAN PASSIF	12 055 866
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	610 330
Engagements reçus	190 486
Autres engagements	
COMPTE DE RESULTAT	2008
Produit net bancaire	493 794
Charge générales d'exploitation	-528 309
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-29 083
Résultat brut d'exploitation	-63 599
Coût du risque	42 557
Résultat d'exploitation	-21 041
Dot amt et depr des immo corp et incorp	
Résultat courant avant impôt	-21 041
Résultat exceptionnel	77 353
Impôt sur les bénéfices	-14 508
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	.,,000
RESULTAT NET	41 803

CAISSE : 627 - SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE CIRCONSCRIPTION : CANTONS DE SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE, LE MONTET, CHANTELLE, VARENNES-SUR-ALLIER ET JALIGNY-SUR-BESBRE

DIRECTEUR (15.07.2009): THIERRY MICHELAT

NBR. D'ADMINISTRATEURS : 7

PRESIDENTE: BIDAUD - CHRISTINE - LES ROCS - 03140 CHANTELLE - INFIRMIERE LIBERALE - FIN DE MANDAT EN 2010.

VICE-PRESIDENT : FERRAND - EMMANUEL - LES MILLETS - RACHAILLER - 03500 SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE - AGRICULTEUR - FIN DE MANDAT EN 2010.

VICE-PRESIDENTE: VIGIER - NICOLE - 56 RUE DU CHAMP FEUILLET - 03500 SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE - COMMERCANT ARTISAN BOULANGER - FIN DE MANDAT EN 2012.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

YZEURE

28 PL JULES FERRY 03400 YZEURE

N° SIRET

447486119 APE 651 D

N SINCE 44/400119 AFE 031D	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	70 188
Créances sur ets de crédits	6 695 715
Créances sur clientèle	16 248 601
Actions	0
Participations	10
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	99 352
Autres actifs	160 089
Comptes de régularisation	690 799
TOTAL BILAN ACTIF	23 964 754
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	8 709 670
Comptes créditeurs de la clientèle	13 562 53
Autres passifs	20 46
Comptes de régularisation	675 01
Provisions pour risques et charges	
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	908 204
Réserves	35 424
Résultat de l'exercice	53 437
TOTAL BILAN PASSIF	23 964 754
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	2 204 959
Engagements reçus	257 254
Autres engagements	
COMPTE DE RESULTAT	2008
Produit net bancaire	829 984
Charge générales d'exploitation	-694 144
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-24 950
Résultat brut d'exploitation	110 88
Coût du risque	-16 37
Résultat d'exploitation	94 50
Dot amt et depr des immo corp et incorp	
Résultat courant avant impôt	94 50
Résultat exceptionnel	-20 26
Impôt sur les bénéfices	-20 81
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	
RESULTAT NET	53 437

CAISSE: 628 - YZEURE

CIRCONSCRIPTION: CANTONS D'YZEURE, NEUILLY-LE-REAL, CHEVAGNES ET DOMPIERRE-SUR-BESBRE DIRECTEUR (15.07.2009): STEPHANIE MARTIN

NBR. D'ADMINISTRATEURS : 8

PRESIDENT: CHARRIER - PHILIPPE - MOULIN DE GRANDVAUX - 03230 CHEVAGNES - AGRICULTEUR - FIN DE MANDAT EN 2010.
VICE-PRESIDENTE: COMBARET - MICHELINE - 22 RUE DU VERGER - 03400 YZEURE - RETRAITEE INFIRMIERE - FIN DE MANDAT EN 2012
VICE-PRESIDENTE: PETTERSIN - CHRISTINE - 5 RUE CHARLES PEGUY - 03400 YZEURE - PERMANENCIERE SAMU - FIN DE MANDAT EN 2010.

(en Euros)

20 832

CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

AMBERT

23 AV GEORGES CLEMENCEAU

63600 AMBERT

N° SIRET 445268360

APE 651 D

BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	76 687
Créances sur ets de crédits	5 644 596
Créances sur clientèle	4 699 654
Actions	0
Participations	10
Immobilisations incorporelles	0
Immobilisations corporelles	36 200
Autres actifs	38 064
Comptes de régularisation	418 980
TOTAL BILAN ACTIF	10 914 191
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	4 077 946
Comptes créditeurs de la clientèle	6 302 358
Autres passifs	5 537
Comptes de régularisation	78 885
Provisions pour risques et charges	
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	420 945
Réserves	7 688
Résultat de l'exercice	20 832
TOTAL BILAN PASSIF	10 914 191
HOR\$ BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	530 744
Engagements reçus	289 885
Autres engagements	
COMPTE DE RESULTAT	2008
Produit net bancaire	356 910
Charge générales d'exploitation	-563 998
	-505 996 -9 986
Dot amt et depr des immo corp et incorp Résultat brut d'exploitation	-9 900
Coût du risque	3 862
Résultat d'exploitation	-213 213
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-213 213
Résultat courant avant impôt	-213 213
Résultat exceptionnel	238 731
Impôt sur les bénéfices	-4 686
	-4 000
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	

RESULTAT NET

CAISSE: 630 - AMBERT CIRCONSCRIPTION: ARRONDISSEMENT D'AMBERT DIRECTEUR (15.07.2009): LAURENT RABUSSON

NBR. D'ADMINISTRATEURS : 4

PRESIDENTE: MAITRIAS - MICHELLE - 38 AVENUE DE LA GERLE - 63600 AMBERT - SECRETAIRE - FIN DE MANDAT EN 2010. VICE-PRESIDENT: FAGET - MARC - 18 AVENUE DU 11 NOVEMBRE - 63600 AMBERT - ARCHITECTE - FIN DE MANDAT EN 2013. VICE-PRESIDENTE: POINSON - COLETTE - ROUTE DE MARSAC - 63600 AMBERT - ENSEIGNANTE - FIN DE MANDAT EN 2012.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

CEBAZAT

3 AV DU 8 MAI 1945

63118 CEBAZAT

N° SIRET 448572529 APE 651 D

	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	152 292
Créances sur ets de crédits	3 324 597
Créances sur clientèle	13 746 688
Actions	0
Participations	10
Immobilisations incorporelles	121 958
Immobilisations corporelles	92 952
Autres actifs	100 658
Comptes de régularisation	441 972
TOTAL BILAN ACTIF	17 981 128
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	8 983 653
Comptes créditeurs de la clientèle	8 285 551
Autres passifs	11 055
Comptes de régularisation	186 040
Provisions pour risques et charges	11 228
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	428 311
Réserves	40 381
Résultat de l'exercice	34 908
TOTAL BILAN PASSIF	17 981 128
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	1 133 628
Engagements reçus	491 086
■ 1 gar soon methodoloopheel con post	

Autres engagements

COMPTE DE RESULTAT	2008
Produit net bancaire	477 196
Charge générales d'exploitation	-612 581
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-28 607
Résultat brut d'exploitation	-163 992
Coût du risque	-3 580
Résultat d'exploitation	-167 572
Dot amt et depr des immo corp et incorp	
Résultat courant avant impôt	-167 572
Résultat exceptionnel	212 219
Impôt sur les bénéfices	-9 739
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	
RESULTAT NET	34 908

CAISSE: 631 - CEBAZAT
CIRCONSCRIPTION: CANTON DE GERZAT
DIRECTEUR (15.07.2009): MARTINE DOUKHOPELNIKOFF
NBR. D'ADMINISTRATEURS: 4
PRESIDENT: GOURGUECHON - YVES - CHAMP LAFONT - LA COURTEIX - 63230 SAINT-OURS-LES - ROCHES - COMPTABLE NOTARIAL ET
VIGNERON - FIN DE MANDAT EN 2010.
VICE-PRESIDENTE: NURY - ELISABETH - 39 AVENUE DE VOLVIC - 63530 SAYAT - SECRETAIRE - FIN DE MANDAT EN 2012.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

SAINT-AFFRIQUE

21 BD CHARLES DE GAULLE 12400 ST AFFRIQUE

N° SIRET

451157291 APE 651 D

	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	71 624
Créances sur ets de crédits	2 547 631
Créances sur clientèle	8 916 806
Actions	0
Participations	10
Immobilisations incorporelles	53 358
Immobilisations corporelles	212 152
Autres actifs	148 247
Comptes de régularisation	518 210
TOTAL BILAN ACTIF	12 468 038
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	5 731 084
Comptes créditeurs de la clientèle	5 785 255
Autres passifs	15 232
Comptes de régularisation	194 439
Provisions pour risques et charges	
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	683 614
Réserves	19 036
Résultat de l'exercice	39 379
TOTAL BILAN PASSIF	12 468 038
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	1 019 833
Engagements reçus	280 666
Autres engagements COMPTE DE RESULTAT	2008
COM TE DE NESOCIAT	
Produit net bancaire	438 945
Charge générales d'exploitation	-627 064
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-55 027
Résultat brut d'exploitation	-243 146
Coût du risque	-18 007
Résultat d'exploitation	-261 153
Dot amt et depr des immo corp et incorp	
Résultat courant avant impôt	-261 153
Résultat exceptionnel	312 223
Impôt sur les bénéfices	-11 692
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	
RESULTAT NET	39 379

CAISSE: 632 - SAINT-AFFRIQUE

CIRCONSCRIPTION : CANTON DE SAINT-AFFRIQUE ET LE SUD DE L'ARRONDISSEMENT

DIRECTEUR (15.07.2009): MARIE-CLAUDE CHARLET

NBR. D'ADMINISTRATEURS: 6

PRESIDENT: ROUSTAN - PATRICK - 14 RUE DENIS AFFRE - 12400 SAINT-AFFRIQUE - GERANT - FIN DE MANDAT EN 2011.

VICE-PRESIDENT: MAURIN - FRANCOIS - 11 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE - 12400 SAINT-AFFRIQUE - ANIMATEUR TECHNIQUE - FIN

DE MANDAT EN 2012.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

MAURIAC

15 AV CHARLES PERIE 15200 MAURIAC

N° SIRET 450033725 APE 651 D

	(en Euros)
BILAN ACTIF AU 31/12/08	2008
Caisse	112 777
Créances sur ets de crédits	2 862 848
Créances sur clientèle	6 988 107
Actions	0
Participations	10
Immobilisations incorporelles	15 250
Immobilisations corporelles	119 105
Autres actifs	70 405
Comptes de régularisation	366 727
TOTAL BILAN ACTIF	10 535 229
BILAN PASSIF AU 31/12/08	2008
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	4 004 739
Comptes créditeurs de la clientèle	5 846 494
Autres passifs	10 369
Comptes de régularisation	109 388
Provisions pour risques et charges	
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	518 703
Réserves	14 526
Résultat de l'exercice	31 011
TOTAL BILAN PASSIF	10 535 229
HORS BILAN AU 31/12/08	2008
Engagements donnés	956 590
Engagements reçus	341 996
Autres engagements	
Autres engagements COMPTE DE RESULTAT	2

COMPTE DE RESULTAT	2008
Produit net bancaire	460 250
Charge générales d'exploitation	-544 857
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-36 498
Résultat brut d'exploitation	-121 105
Coût du risque	-243
Résultat d'exploitation	-121 348
Dot amt et depr des immo corp et incorp	
Résultat courant avant impôt	-121 348
Résultat exceptionnel	160 884
Impôt sur les bénéfices	-8 525
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	
RESULTAT NET	31 011

CAISSE: 633 - MAURIAC
CIRCONSCRIPTION: ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
DIRECTEUR (15.07.2009): CECILE CONSTANTIN
NBR. D'ADMINISTRATEURS: 5

PRESIDENT: DELCHET - RAYMOND - LACHAUD - 15200 MAURIAC - GERANT MAGASIN CONNEXION - FIN DE MANDAT EN 2010. VICE-PRESIDENTE: DASSONVILLE - CHRISTINE - CHAMBRES - 15200 LE VIGEAN - BIJOUTIERE - FIN DE MANDAT EN 2011.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

COMMENTRY

18 PL DU 14 JUILLET 03600 COMMENTRY

N° SIRET 484032305

APE 651 D

70-40-2000 / N E 00 P	(en Euros
BILAN ACTIF AU 31/12/08	200
Caisse	61 29
Créances sur ets de crédits	1 530 18
Créances sur clientèle	6 676 25
Actions	
Participations	1
Immobilisations incorporelles	115 79
Immobilisations corporelles	757 04
Autres actifs	131 63
Comptes de régularisation	405 02
TOTAL BILAN ACTIF	9 677 22
BILAN PASSIF AU 31/12/08	200
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	4 324 67
Comptes créditeurs de la clientèle	4 406 02
Autres passifs	14 18
Comptes de régularisation	143 52
Provisions pour risques et charges	
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	711 36
Réserves	36 40
Résultat de l'exercice	41 04
TOTAL BILAN PASSIF	9 677 22
HORS BILAN AU 31/12/08	200
Engagements donnés	788 02
Engagements reçus	115 000
Autres engagements	
COMPTE DE RESULTAT	200
Produit net bancaire	369 88
Charge générales d'exploitation	-499 18
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-69 72
Résultat brut d'exploitation	-199 02
Coût du risque	-12 26
Résultat d'exploitation	-211 29
Dot amt et depr des immo corp et incorp	
Résultat courant avant impôt	-211 29
Résultat exceptionnel	264 20
Impôt sur les bénéfices	-11 87
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	
RESULTAT NET	41 04

CAISSE: 635 - COMMENTRY

CIRCONSCRIPTION: CANTONS DE COMMENTRY, MARCILLAT-EN-COMBRAILLE ET MONTMARAULT.

DIRECTEUR (15.07.2009) : CHRISTINE JULIEN NBR. D'ADMINISTRATEURS : 6

PRESIDENT: LINDRON - DIDIER - 11 RUE MAURICE ROBIN - 03390 MONTMARAULT - ARTISAN PLOMBIER CHAUFFAGISTE - FIN DE MANDAT EN 2012.

VICE-PRESIDENT : ANDRIVON - JACQUELINE - 18 RUE DES GRANGES - 03310 NERIS-LES-BAINS - RETRAITEE COMPTABLE - FIN DE MANDAT EN 2010.

VICE-PRESIDENT : FERRANDON - DERET - JEAN - FRANCOIS - 8 RUE JEAN JAURES - 03600 COMMENTRY - GERANT - FIN DE MANDAT EN 2011.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL

BEAUMONT

8 AV DU MARECHAL LECLERC

63110 BEAUMONT

N° SIRET 453044018

APE 651 D

14 SINE1 403044010 APE 031 D	(F
BILAN ACTIF AU 31/12/08	(en Euros 200
Caisse	58 83
Créances sur ets de crédits	6 284 45
Créances sur clientèle	5 352 85
Actions	3 332 63
Participations	1
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	104 04
Autres actifs	61 10
Comptes de régularisation	486 20
TOTAL BILAN ACTIF	12 347 51
BILAN PASSIF AU 31/12/08	12 347 31
DILAN FASSIF AU ST/12/00	200
Banque	
Dettes envers les établissements de crédit	4 000 14
Comptes créditeurs de la clientèle	7 711 38
Autres passifs	11 37
Comptes de régularisation	61 08
Provisions pour risques et charges	
Provisions règlementées	
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capital Social	525 53
Réserves	11 68
Résultat de l'exercice	26 31
TOTAL BILAN PASSIF	12 347 51
HORS BILAN AU 31/12/08	200
Engagements donnés	626 39
Engagements reçus	313 33
Autres engagements	
COMPTE DE RESULTAT	200
Produit net bancaire	376 85
Charge générales d'exploitation	-576 48
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-35 74
Résultat brut d'exploitation	-235 37
Coût du risque	-2 69
Résultat d'exploitation	-238 06
Dot amt et depr des immo corp et incorp	-230 00
Résultat courant avant impôt	-238 06
Résultat exceptionnel	-238 00 270 43
Survival modern and model Authorities and Authorities	
Impôt sur les bénéfices	-6 05
Dotations/Reprises de FRBG et provisions règlementés	
RESULTAT NET	26 31

CAISSE: 638 - BEAUMONT
CRICONSCRIPTION: CANTONS DE BEAUMONT, ROCHEFORT, BOURG-LASTIC ET HERMENT
DIRECTEUR (15.07.2009): SYLVIE ARNAUD
NBR. D'ADMINISTRATEURS: 5
PRESIDENT: NATURALE - GILBERT - 5 RUE DU RIBOULET - 63110 BEAUMONT - DELEGUE REGIONAL AGENCED E L'EAU LOIRE

BRETAGNE - FIN DE MANDAT EN 2012.
VICE-PRESIDENT : GUYON - JEAN - MARC - 114 RUE DE MONTPOLY - 63110 BEAUMONT - RETRAITE EXPERT COMPTABLE - FIN DE

MANDAT EN 2013.

DEUXIÈME PARTIE

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIETE CREDIT MUTUEL ARKEA

SOMMAIRE DE LA SECONDE PARTIE

Renseignements relatifs au Crédit Mutuel Arkéa	
2. Contrôleurs légaux des comptes	63
3. Informations financières sélectionnées	64
4. Organes d'administration et Direction Générale.	65
5. Principaux actionnaires	68
5.1 Répartition actuelle du capital social et droits de vote	68
5.2 Les droits de vote	68
6. Informations complémentaires	68
6.1 Capital social.	
6.1.1 Le capital du Crédit Mutuel Arkéa	
6.1.2 Caractéristiques des actions	
6.1.3 Historique du capital social	
6.1.4 Informations complémentaires	70
6.2 Acte constitutif et documents accessibles au public.	70
6.2.1 Objet social.	
6.2.2 Documents accessibles au public.	70

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIETE CRÉDIT MUTUEL ARKEA

Se reporter au document de référence relatif au Crédit Mutuel Arkéa enregistré auprès de l'AMF le 4 septembre 2009 sous le n° R.09-075.

1. PERSONNE RESPONSABLE

1.1 Responsable de l'information relative au Crédit Mutuel Arkéa.

M. Ronan Le Moal, Directeur Général du Crédit Mutuel Arkéa.

1.2 Déclaration de la personne responsable du prospectus

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Les informations financières historiques présentées dans le présent Prospectus et dans le Document de Référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en page 392 du Document de Référence, qui contiennent des observations. Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes consolidés, les contrôleurs légaux, dans leur rapport, ont attiré l'attention du lecteur sur la note « Normes comptables appliquées » de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables liés à l'application des normes IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » et IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Commissaires aux Comptes

Commissaires aux comptes titulaires

MAZARS

61 rue Henri Regnault – Exaltis – 92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie régionale de Versailles

Mandat donné par l'Assemblée Générale du 23 avril 2009 pour la période s'écoulant jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

DELOITTE & ASSOCIES

185 avenue Charles de Gaulle – 92524 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie régionale de Versailles.

Mandat donné par l'Assemblée Générale du 23 avril 2009 pour la période s'écoulant jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Commissaires aux comptes suppléants

Charles de BOISRIOU

61 rue Henri Regnault – Exaltis – 92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie régionale de Versailles

Mandat donné par l'Assemblée Générale du 23 avril 2009 pour la période s'écoulant jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Société BEAS

7-9 Villa Houssay – 92524 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie régionale de Versailles

Mandat donné par l'Assemblée Générale du 23 avril 2009 pour la période s'écoulant jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Données financières historiques

COMPTES CONSOLIDES IFRS

BILAN (en millions d'euros)

	30/06/2009	31/12/2008	31/12/2007	evol 07/08	31/12/2006	evol 06/07
Total Bilan	72 762	69 059	68 130	+ 929	61 032	+ 7 097
Fonds propres part du groupe	2 915	2 629	2 870	- 241	2 768	+ 103
Capital souscrit	1 059	848	840	+ 8	810	+ 30
COMPTE DE RESULTAT (en millions d'euros)		ı				
Produit net bancaire	634	1 082	1 232	- 150	1 273	- 41
Résultat brut d'exploitation	149	191	387	- 196	458	- 70
Coefficient d'exploitation (%)	76,6	82,3	68,6	+ 13,8	64,0	+ 4,5
Résultat avant impôt	61	78	387	- 309	418	- 32
Impôts sur les bénéfices	- 21	- 27	- 145	+ 119	- 136	- 10
Résultat net part du groupe	37	31	216	- 186	268	- 51

4. ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'Administration et la Direction Générale

	ADRESSE
LE PRESIDENT	M. Jean –Pierre DENIS 7 rue Anatole Le Braz – 29000 QUIMPER
LES VICE-PRESIDENTS	M. Christian TOUZALIN 3 impasse des Rossignols – 16000 ANGOULEME
	M. Jean-François DEVAUX

	8B avenue Thermale – 63400 CHAMALIERES		
LE DIRECTEUR GENERAL	M. Ronan LE MOAL 50 rue du Menez Hom – 29860 PLOUVIEN		
	M. Alain GILLOUARD 15 Allée M. Hardy de la Largère – 35700 RENNES		
	Mme Claudette LETOUX Le Fros – 22240 FREHEL		
	M. Philippe ANDRU Quehellec – 56270 PLOEMEUR		
	M. Jean-Louis DUSSOUCHAUD 13 rue Robert et Jean Dagorn – Les Cottages du Haut Levêque 33600 PESSAC		
	M. Paul GUEGUEN Stang Ar Mel – 22570 GOUAREC		
	M. Hugues LEROY 2 Allée Raymond Cornon – 35000 RENNES		
LES ADMINISTRATEURS	M. Auguste JACQ Kerillan – 29750 LOCTUDY		
	M. Daniel GICQUEL La lande des Couédies – 35600 BAIN SUR OUST		
	M. Albert LE GUYADER Kérandouaré – 56850 CAUDAN		
	M. Christian PERON Lieudit Kériantec – 29380 BANNALEC		
	Mme Marie-Thérèse GROUSSARD 4 rue du Haut Val – 35300 FOUGERES		
	M. Jean-Pierre CORLAY rue Etienne Gourmelen – Rés. Des Gentilhommes 29000 QUIMPER		
	M. Jacques ENJALBERT 5 rue des Sternes – 29660 CARANTEC		
	M. Michel GOURTAY 390 venelle de Feunteun Aon – 29480 LE RELECQ KERHUON		

• Lien familial existant entre ces personnes

Néant

• Mandats

Directeur Général – Monsieur Ronan Le Moal

Administrateur de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au conseil d'administration de Crédit Mutuel Cartes de Paiement.

Représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au conseil d'administration d'Europay.

Administrateurs

Prénom – Nom	Profession	Fonction principale exercée	Date de première	Date d'échéance du mandat
		dans la société	Nomination	
Jean-Pierre DENIS		Président	12 /09/2008	AGOA 2012
Christian TOUZALIN		Vice-Président	05/07/1996	AGOA 2012
Jean-François DEVAUX		Vice-Président	11/06/2004	AGOA 2011
Alain GILLOUARD		Administrateur	11/05/2001	AGOA 2010
Claudette LETOUX		Administrateur	11/05/2001	AGOA 2012
Philippe ANDRU		Administrateur	11/05/2001	AGOA 2010
JL DUSSOUCHAUD		Administrateur	22/05/1996	AGOA 2011
Paul GUEGUEN		Administrateur	11/05/2001	AGOA 2012
Hugues LEROY		Administrateur	17/05/2002	AGOA 2011
Auguste JACQ		Administrateur	12/05/2000	AGOA 2012
Daniel GICQUEL		Administrateur	13/05/2008	AGOA 2011
Albert LE GUYADER		Administrateur	12/12/2008	AGOA 2012
Christian PERON		Administrateur	19/12/2008	AGOA 2010
MT GROUSSARD		Administrateur	19/12/2008	AGOA 2011
Jean-Pierre CORLAY		Administrateur	19/12/2008	AGOA 2011
Jacques ENJALBERT		Administrateur	19/12/2008	AGOA 2011
Michel GOURTAY		Administrateur	19/12/2008	AGOA 2010

Déclarations

A la date du présent Prospectus, aucun des membres du Conseil d'administration n'a été condamné pour fraude prononcée, faillite, incrimination, sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, ni empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une société ou d'intervenir dans la gestion ou a conduite des affaires d'une société au cours des cinq dernières années.

Conflits d'intérêts au niveau du Conseil d'administration et de la Direction Générale

A la date du présent Prospectus, il n'existe aucun conflit d'intérêts au niveau des membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

5. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

5.1 Répartition actuelle du capital social et des droits de vote

Au 30 juin 2009, le capital social était de 1.299.998.400,00 €, réparti comme suit :

En euros	30/06/2009			
Répartition du capital social	Capital nominal	% du capital	Nombre	% de vote
Actions				
dont Caisses de Crédit Mutuel	1 299 998 230	99,99999%	344	95,3%
dont personnes physiques	170	0,0000131%	17	4,7%
TOTAL	1 299 998 400	100%	361	100%

Les Caisses de crédit mutuel comptent 1.369.861 sociétaires au 31 décembre 2008.

5.2 Les droits de vote

Le nombre total des droits de vote est de 361 au 30 juin 2009. Le nombre d'actionnaires du Crédit Mutuel Arkéa à même date est de 361, dont 344 Caisses de crédit mutuel et 17 administrateurs.

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.1 Capital social

6.1.1 Le capital du Crédit Mutuel Arkéa est variable

Le Crédit Mutuel Arkéa étant une société anonyme coopérative de crédit à capital variable, son capital social est composé d'actions (et non de parts sociales).

Au 30 juin 2009, il est composé de :

• 129.999.840 actions d'une valeur nominale unitaire de 10 euros,

Évolution du capital du Crédit Mutuel Arkéa sur 3 ans (en Euros)

Années	Montant en €
30/06/2009	1.299.998.400
31/12/2008	299.826.480
31/12/2007	299.826.460
31/12/2006	299.826.430

6.1.2 Caractéristiques des actions

Les actions du Crédit Mutuel Arkéa sont divisées en deux catégories :

- Les actions de la catégorie A dont la valeur minimale est fixée à 10 euros ; ces actions sont incessibles. La détention d'une action de catégorie A confère la qualité d'actionnaire.
- Les actions de la catégorie B dont la valeur nominale est fixée à 100 euros. La détention d'une action de catégorie B suppose d'avoir au préalable la qualité d'actionnaire, soit de détenir au moins une action de catégorie A.

Sous réserve des distinctions inhérentes à leur nature, les actions du Crédit Mutuel Arkéa ont de nombreuses caractéristiques communes avec les parts sociales de même catégorie émises par les Caisses Locales (se reporter aux pages du présent prospectus relatives aux renseignements généraux sur les parts sociales émises). Ainsi, à titre d'illustration, la rémunération des actions du Crédit Mutuel Arkéa est fixée par l'Assemblée Générale de la société et correspond au versement d'un intérêt et non d'un dividende ; les actions de catégorie A entraînent une responsabilité de leur détenteur au-delà du droit commun (multiple du montant du capital détenu) ; tout cessionnaire doit être préalablement agréé par le Conseil d'Administration.

6.1.3 Historique du capital social

La composition du capital social est identique à la fin des trois derniers exercices se repartit de la manière suivante :

En euros	Année 2006			
Répartition du capital social	Capital nominal % du capital Nombre % de vot			
Actions dont Caisses Locales dont personnes physiques	299.826.240 € 190 €	99,99 % 0,00006 %		94,7 % 5,3 %
TOTAL	299.826.430 €	100 %	359	100 %

En euros	Année 2007			
Répartition du capital social	Capital nominal % du capital Nombre % de voto			
Actions dont Caisses Locales dont personnes physiques	299.826.290 € 170 €	99,99 % 0,00005 %		95,3 % 4,7 %
TOTAL	299.826.460 €	100 %	361	100 %

En euros	Année 2008			
Répartition du capital social	Capital nominal % du capital Nombre % de vo			
Actions dont Caisses Locales dont personnes physiques	299.826.310 € 170 €	99,99 % 0,00005 %	344 17	95,3 % 4,7 %
TOTAL	299.826.480 €	100 %	361	100 %

6.1.4 Informations complémentaires

Afin de compléter l'information contenue dans le présent prospectus, les souscripteurs potentiels sont invités à prendre connaissance du Document de Référence, en particulier en ce qui concerne:

- L'information relative aux facteurs de risques relatifs au Crédit Mutuel Arkéa qui sont détaillés au chapitre 6 du Document de Référence (p. 27 à 46);
- L'information relative au Crédit Mutuel Arkéa et à ses activités détaillée aux chapitres 3 et 4 (p.11 à 21);
- Les informations relatives à l'organigramme de Crédit Mutuel Arkéa détaillées au chapitre 5 (p.22 à 26);
- Les informations relatives aux organes d'administration et de direction du Crédit Mutuel Arkéa détaillées au chapitre 9 (p.49 et suivantes) ;
- Les informations financières relatives au Crédit Mutuel Arkéa détaillées au chapitre 11 (p.66 et suivantes).

6.2 Acte constitutif et documents accessibles au public

6.2.1 Objet social

Le Crédit Mutuel Arkéa a pour objet de favoriser l'activité et le développement des Caisses Locales adhérentes et de leurs sociétaires, notamment par la mise en commun de moyens financiers, techniques et administratifs.

Le Crédit Mutuel Arkéa développe en outre toute activité de la compétence d'un établissement de crédit dans le cadre de la réglementation bancaire et conformément aux dispositions régissant le Crédit Mutuel.

A cet effet, elle réalise directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, pour elle-même ou le compte de tiers, toutes opérations de banque et toutes opérations connexes et annexes à l'activité bancaire, notamment les services d'investissement, ainsi que les activités de courtage et d'intermédiaire dans le domaine des assurances, toutes prises de participations dans des opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social, et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou toutes opérations similaires, connexes ou complémentaires.

6.2.2 Documents accessibles au public

Les documents suivants peuvent être consultés au siège administratif du Crédit Mutuel Arkéa ainsi que sur le site www.arkea.com :

- Les rapports annuels 2008;
- Les éléments financiers 2008 (notamment les comptes consolidés du Crédit Mutuel Arkéa pour 2008);
- Les comptes consolidés du Crédit Mutuel Arkéa au 30 juin 2009 ;
- Le présent prospectus (également disponible dans chaque Caisse Locale participante);
- Le document de référence relatif au Crédit Mutuel Arkéa enregistré auprès de l'AMF le 4 septembre 2009 sous le n°.R.09-075.

Les statuts des Caisses Locales peuvent être consultés au siège administratif du Crédit Mutuel Arkéa.

Annexe

Modèle de Plan Parts C

04-2009-36PARC

PLAN PARTS C

Contrat d'investissement à long terme en parts sociales C du Crédit Mutuel de Bretagne

Le souscripteur soussigné demande la souscription de parts sociales C, à émettre par la Caisse de Crédit Mutuel désignée ci-dessus, selon les conditions particulières ci-après définies et les conditions générales dont il reconnaît avoir reçu un exemplaire et avoir pris connaissance.

La durée du présent contrat est de cinq ans, sous réserve d'un préavis de remboursement de 5 ans, comme prévu aux statuts de la Caisse de Crédit Mutuel.

:
iption_
:
: 1,00 EUR
: 1,00 EGR
:
En totalité à l'échéance
rêt fixé annuellement par l'Assemblée Générale de la Caisse de Crédit
père sur la base de leur valeur nominale.
1

condition de libération intégrale de la part.

Informatiques et Libertés: Les informations recueillies au présent contrat ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure aux sociétés membres ou filiales du groupe Crédit Mutuel Arkea que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Fait en 2 exemplaires, à Avec remise des conditions générales au souscripteur. Signature (précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

Le souscripteur

0417 9909 8808 9984 2182 99

Identifiant du souscripteur Date de souscription 15589 29717 008021302 01 16/11/2008

PLAN PARTS C

Contrat d'investissement à long terme en parts sociales C du Crédit Mutuel de Bretagne - Conditions générales -

1 - EXTRAIT DES STATUTS DE la Caisse de Crédit Mutuel.

Article 4: CAPITAL SOCIAL Les parts sont divisées en trois catégories: - Les parts A, dont la valeur nominale est fixée à 1 euro. Ces parts sont incessibles. - Les parts B et C dont la valeur nominale est fixée à 1 euro. Ces parts sont négociables (...). Les parts B sont soumises à un préavis de remboursement de 3 mois. Elles bénéficient, en cas de remboursement intervenant à compter du 01.06.2003 et 5 ans au moins après leur souscription, de la distribution d'une partie de la réserve spéciale visée à l'article 18 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947. Les parts C sont soumises à un préavis de remboursement de 5 ans. Elles bénéficient de condition de rémunération préférentielle. Les parts peuvent recevoir, dans les conditions fixées au règlement général de fonctionnement, un intérêt dont le taux maximum est soumis aux dispositions légales en vigueur. Nul ne peut détenir des parts de la catégorie B ou C s'il n'a au préalable la qualité de sociétaire qui lui est conférée par la détention d'une part au moins de la catégorie A. Le capital social sera susceptible d'augmentation par création de parts nouvelles souscrites par d'anciens ou de nouveaux sociétaires. Le capital social pourra être diminué par la reprise totale ou partielle des apports effectués dans la limite des paragraphes ci-dessous : La somme au-dessous de laquelle le capital ne saurait être réduit par reprise des apports des sociétaires ne pourra être inférieure : - au 1/10ème du capital social initial, - au 3/4 du capital social le plus élevé atteint depuis la constitution de la caisse, lorsque la reprise est demandée par des sociétaires sortants sauf autorisation de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Si cette limite était atteinte, la Caisse cesserait tout remboursement de parts sociales aux titulaires qui n'accepteraient pas de conserver au moins une part de catégorie A. Le règlement général de fonctionnement fixe les conditions de souscription, de rémunération et de remboursement des parts B et C.

Article 9 : RESPONSABILITE Conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi du 31 juillet 1962 et du décret du 6 novembre 1962, tous les sociétaires sont tenus solidairement entre eux de tous les engagements contractés par la Caisse. Cependant, la responsabilité de chaque sociétaire est limitée à vint cinq fois le montant des parts sociales de la catégorie A qu'il a souscrites et seulement au montant souscrit des parts des catégories B et C. Cette responsabilité ne peut être mise en cause qu'en cas de liquidation de la Caisse. Les sociétaires démissionnaires restent tenus pendant cinq ans des obligations existant au jour où leur retrait devient effectif. Le montant global des dépôts reçus par la Caisse ne pourra être supérieur à vingt fois le montant de la responsabilité de l'ensemble des

2 - EXTRAIT DU REGLEMENT GENERAL DE FONCTIONNEMENT DE LA FEDERATION du Crédit Mutuel de Bretagne A LAQUELLE SONT AFFILIEES LES CAISSES DE CREDIT MUTUEL.

Article 4 : PARTS SOCIALES B et C Le Conseil d'Administration de la Fédération détermine le nombre minimum et maximum de parts sociales B et C que chaque sociétaire peut détenir.

Article 5 : REMUNERATION L'intérêt des parts sociales est fixé annuellement par l'Assemblée Générale de la Caisse lors de l'approbation des comptes de l'exercice sur proposition de son Conseil d'Administration de la Fédération. Les intérêts sont calculés prorata temporis par quinzaine entière. Ils sont versés le 30 juin suivant l'exercice concerné. Compte tenu des frais de gestion, le titulaire de parts ne percevra les intérêts que dans la mesure où ils atteignent un montant minimum déterminé annuellement par le Conseil d'Administration de la Fédération.

3 - LEGISLATION BANCAIRE

Les parts sociales B et C ne sont remboursables que dans les limites fixées par la législation bancaire relative au respect des ratios prudentiels.

and the second statement of the

72